

COMMANDITES

Jean Pelletier témoigne;
Marc Lefrançois poursuit

Page A 3



CINÉMA

Putain, le roman
de Nelly Arcan, en film

Page B 7

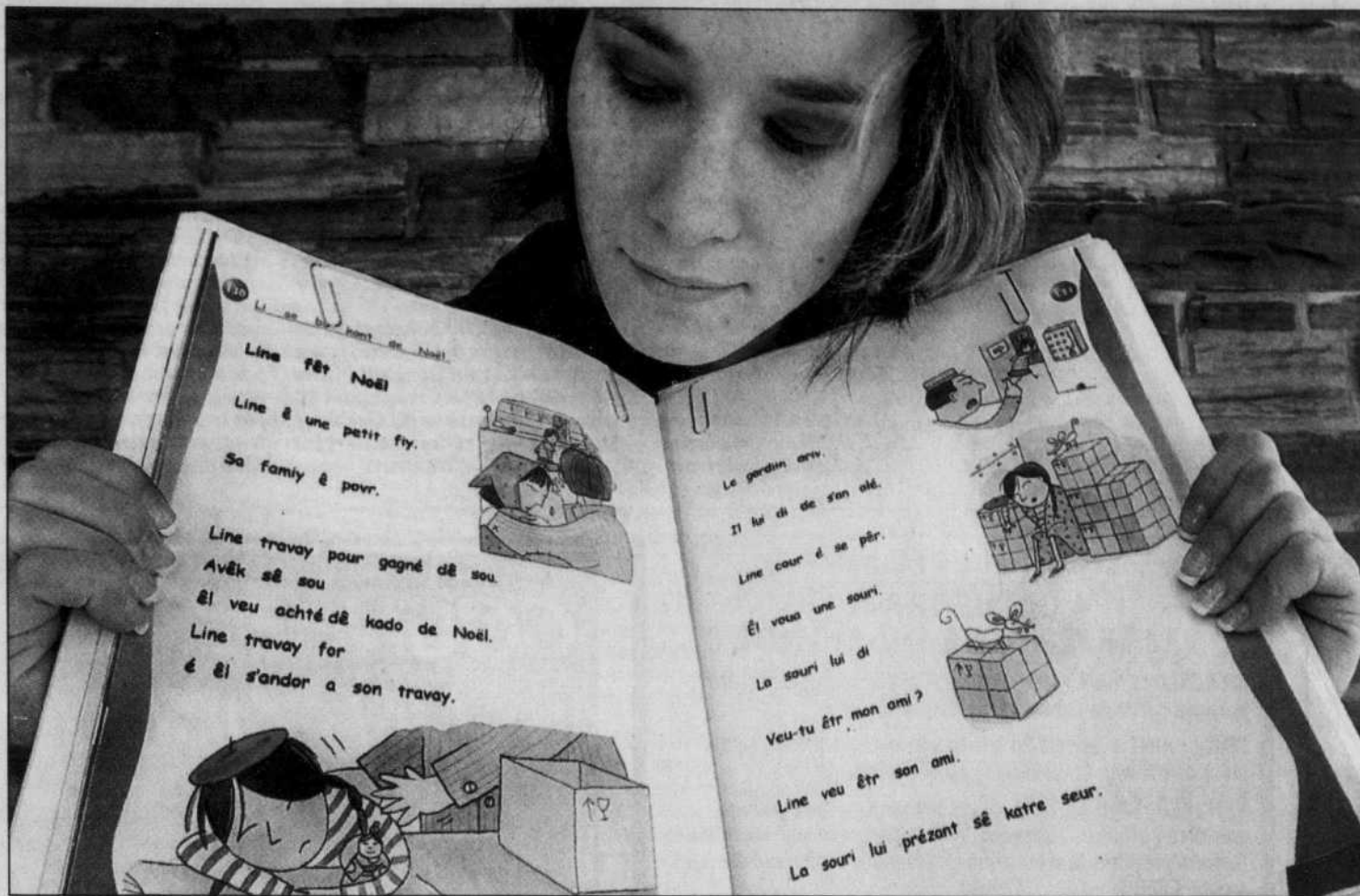
www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 76

LE MERCREDI 7 AVRIL 2004

87c + TAXES = 1\$



Mélanie Paré, une étudiante à la maîtrise qui consacre une partie de ses études à l'expérimentation de l'orthographe alternative.

Une autre manière d'apprendre à lire

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

On dirait que l'enfant qui ne voit pas ou qui ne peut pas lire ne peut pas apprendre à lire. Une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal formulait le même pari pour les élèves ayant des incapacités intellectuelles moyennes ou sévères. Plus d'orthographe alternative!

Vous avez eu du mal à déchiffrer ce premier paragraphe? Vous avez sourcillé, avez été intrigué, voire choqué, mais après quelques froncements de sourcils, il y a fort à parier que vous avez réussi à décoder le message... Vrai?

Preuve que ça fonctionne, lancera l'équipe du Groupe Défi apprentissage de l'Université de Montréal (faculté des sciences de l'éducation, département de psychopédagogie et d'andragogie), qui s'attaque à l'analphabétisme des enfants aux incapacités intellectuelles moyennes et sévères avec une méthode très particulière. «La plupart des personnes qui ont des incapacités moyennes à sévères sortent de nos

écoles analphabètes après 16 ans», explique Jacques Langevin, codirecteur du Groupe Défi apprentissage (GDA). «Ils n'arrivent pas à acquérir les habiletés nécessaires pour fonctionner de manière autonome avec l'écriture et la lecture.»

Compromis optimal

Entre l'idéal et l'échec, et si on parlait d'un «compromis optimal»? C'est l'expression que ces chercheurs emploient lorsqu'ils décrivent ce mode d'apprentissage alternatif, basé sur l'utilisation d'un code alphabétique composé de 34 graphèmes-phonèmes, que l'on combine à la simplification du message.

Pas de eau, ni de hault, que des o. De mèsou à élév, en passant par aimè, le è est toujours ce e coiffé d'un accent circonflexe. Le c dur se transforme en h, et le e muet prend la poudre (poudr) d'escampette partout, sauf devant le n. Pas d'éléphant, mais des éléfan. Pas de pluriel, aucun accord. La simplification volontaire, quoi!

«Il existe quelque 4000 correspondances dans la langue française entre les phonèmes et les graphèmes»,

poursuit M. Langevin. Une chercheuse de l'équipe a calculé le nombre de combinaisons plausibles menant à l'écriture du mot auto en français, devenu oto en orthographe alternative. «Il y en avait 459! On s'est dit qu'il y avait moyen de simplifier tout cela.»

La langue française et ses charmants petits caprices rimaient avec cauchemar et échec scolaire pour la jeune Fannie, qui était irrésistiblement attirée par les vertus de la lecture, mais inlassablement repoussée par les difficultés qu'elle éprouvait.

Aujourd'hui âgée de 12 ans, Fannie, qui a tenté la méthode régulière mais sans succès, goûte à la manière alternative depuis quelques mois à peine. «Ça fait quatre mois à peine et elle sait lire des petits livres», se réjouit Lucie Normand, la maman de cette jeune fille atteinte de trisomie 21.

Les parents de Fannie ont eu le même réflexe que plusieurs parents d'enfants aux prises avec ces embûches intellectuelles et ils ont d'abord choisi le système régulier, pour goûter à la manière traditionnelle. «Sans succès», explique Lucie Normand, qui devait

VOIR PAGE A 10: ORTOGRAF

La chasse aux phoques n'est plus une menace

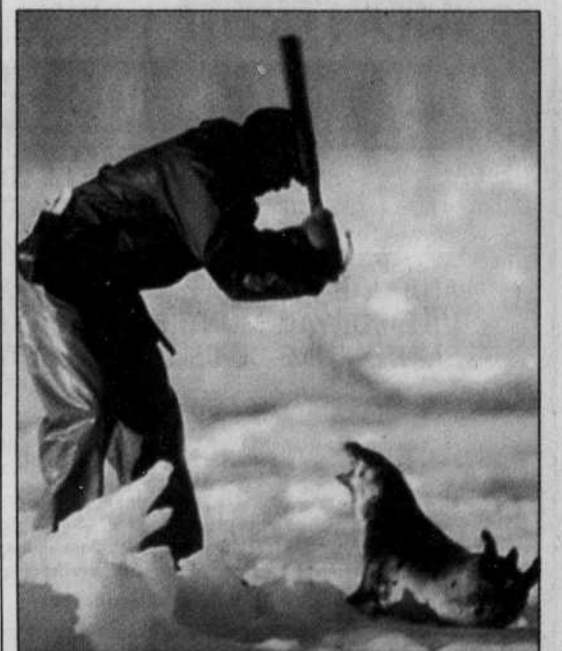
Sur la banquise, les animalistes ont remplacé les écologistes

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Pas un seul groupe écologiste ne fait campagne contre la chasse aux phoques à Terre-Neuve ou aux îles de la Madeleine, y compris Greenpeace, un mouvement qui affirme ne plus voir de menace écologique pour le troupeau de loups marins du golfe Saint-Laurent.

«Il y a des lustres qu'on n'a plus personne là-bas car, tout simplement, Greenpeace ne fait plus de campagne

VOIR PAGE A 10: PHOQUES



On voit ici un chasseur professionnel qui s'apprête à abattre un phoque adulte, car la chasse aux blanchons est totalement interdite depuis longtemps.

ÉTATS-UNIS

Ted Kennedy ranime le spectre du Vietnam

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Washington — À mesure que la situation semble se dégrader en Irak et que les pertes américaines s'y accumulent, l'opinion publique américaine doute de plus en plus de la politique irakienne de George Bush et les références à la déroute de la guerre du Vietnam se multiplient.

L'influent sénateur démocrate américain Ted Kennedy a ranimé la polémique en comparant la situation en Irak à cette guerre qui a constitué l'un des épisodes les plus douloureux de l'histoire américaine. «L'Irak est le Vietnam de George Bush et notre pays a besoin d'un nouveau président», a déclaré lundi le sénateur du Massachusetts dans un discours prononcé au centre de recherche Brookings Institution à Washington.

VOIR PAGE A 10: VIETNAM

À lire aussi, en page A 6: Une douzaine de Marines tombent

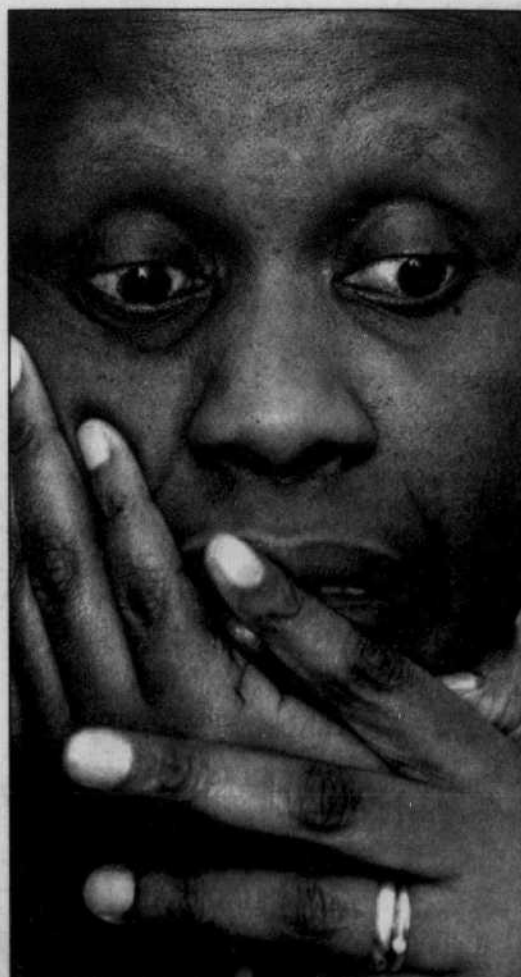
INDEX

Actualités	A 2	Éditorial	A 8
Annonces	A 6	Idées	A 9
Avis publics	B 4	Météo	A 6
Carrières	B 6	Monde	A 6
Culture	B 8	Mots croisés	A 6
Décès	A 6	Sports	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 8

RWANDA

Une mort pire que la mort

Dix ans après le génocide, des rescapées essaient de dire ce que personne ne veut entendre



Esther Mujawayo

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le 7 avril 1994 commençait le génocide qui a rayé de la carte pratiquement tous les Tutsis du Rwanda. Environ 300 000 personnes ont survécu: parmi elles, un très grand nombre de femmes, victimes de viol, qui se meurent aujourd'hui du sida. Entrevue avec une rescapée qui s'emploie depuis dix ans à tenter de briser le silence.

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Il était courant qu'un génocidaire dise à sa victime, après l'avoir violée: «Je ne te tue pas, ce que je te laisse est pire que la mort.»

C'est la Rwandaise Esther Mujawayo qui le raconte dans un livre qui vient de paraître, intitulé *Survivantes*. Fondatrice d'une organisation d'aide aux veuves rescapées (Avega), elle y témoigne avec lucidité de sa propre expérience et du sort indigne réservé aux survivantes du génocide — du silence dans lequel on les a enfermées.

Quatre-vingts pour cent des femmes qui ont survécu au génocide, selon une étude d'Avega, ont été violées et plus de la moitié d'entre elles ont été infectées par le sida. «Les génocidaires les ont sciemment contaminées, ils leur ont inoculé une morte lente», dit Mme Mujawayo. Des viols collectifs ont été commis à grande échelle pendant les massacres contre les femmes tutsies que la propagande officielle présentait comme des «espionnes séductrices». Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), un demi-million de filles et de jeunes femmes ont été violées «de manière vengeresse et sadique» pendant

VOIR PAGE A 10: RWANDAISES

À lire aussi: la chronique de Manon Cornélien en page A 3

BQ BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE

www.livres-bq.com

Élise Turcotte
Caravane

Une histoire a toujours une suite...

144 pages • 7,95 \$

En vente dans toutes les bonnes librairies

• LES ACTUALITÉS •

Suroît: Charest risque de braquer les citoyens, dit le maire de Beauharnois

ALEC CASTONGUAY
LE DEVOIR

La Ville de Beauharnois n'a pas apprécié les propos tenus lundi par Jean Charest, dans le cadre d'une entrevue accordée au *Devoir*. Le premier ministre a estimé que la sécurité énergétique du Québec était en jeu et que la controverse centrale au gaz du Suroît devrait être imposée aux citoyens de la Rive-Sud si la Régie de l'énergie statuait que le projet est nécessaire.

Selon Daniel Charlebois, maire de Beauharnois, de tels propos sont prématurés et risquent de braquer la population de la ville contre le projet, voyant que le gouvernement veut l'imposer. Déjà, 80 % des citoyens de Beauharnois seraient réfractaires au Suroît, d'après le maire.

Hydro-Québec doit obtenir un changement de zonage pour implanter sa centrale dans le secteur prévu. Or, Beauharnois envisage de soumettre cette modification à un référendum municipal, tellement elle est contestée dans la région.

Référendum ou pas, si la Régie accorde sa bénédiction à Hydro-Québec, le gouvernement n'écar-

te pas la possibilité d'imposer ce changement de zonage s'il le faut. Le Suroît «concerne tous les Québécois» et pas seulement les résidents de Beauharnois, a dit Jean Charest au *Devoir*. «Il y a au Québec une question de sécurité énergétique qui interpelle la responsabilité de l'État. Le choix du Suroît s'est fait dans ce contexte-là. Il y a un problème de sécurité dans les années 2006-2007-2008: il faut répondre à cela», a-t-il souligné.

En ce sens, l'approbation de la population locale, l'une des conditions que s'est imposées Hydro-Québec pour tous ses nouveaux projets, ne serait pas requise. «Je place le Suroît dans un autre contexte», a mentionné le premier ministre. La décision de la Régie de l'énergie est attendue le 30 juin, et une commission parlementaire sur l'énergie doit suivre.

La Ville de Beauharnois n'a pas manqué de souligner que la ligne Hertel-des-Cantons, bâtie au lendemain de la tempête de verglas pour assurer elle aussi la sécurité énergétique de la province, avait été imposée à la population locale. Une loi spéciale avait alors été nécessaire.

À l'Assemblée nationale, le premier ministre Jean Charest a tenu

à préciser qu'il n'avait pas parlé de loi spéciale lors de l'entrevue accordée au *Devoir*, lundi. M. Charest a d'ailleurs déposé à l'Assemblée nationale une transcription de la partie de l'entrevue où il a été question de la centrale du Suroît.

Répondant à une question du député de Lac-Saint-Jean et porte-parole de l'opposition officielle pour l'environnement, Stéphane Tremblay, M. Charest a réitéré que la centrale du Suroît «est un choix qui a été fait dans ce contexte de sécurité énergétique». Si ce problème de sécurité énergétique s'est posé, c'est parce que «le gouvernement de l'époque a arrêté le développement. C'est le gouvernement du Parti québécois qui est responsable de cette situation-là», a-t-il dit.

L'opposition officielle a accusé le premier ministre d'avoir déjà pris sa décision «d'aller de l'avant», avant même de connaître les conclusions de la Régie et les consultations publiques qui doivent suivre.

Le gouvernement Charest attend la décision de la Régie pour agir. «On a demandé à la Régie de nous éclairer là-dessus et on va attendre que la Régie fasse son travail. Qu'ils livrent leur rapport et

CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR
Jean Charest

on va donner suite au rapport, comme on s'est engagés à le faire», a dit le premier ministre.

Avec la collaboration de la Presse canadienne et de Robert Dutrisac

Québec ne retourne pas aux immigrants tout l'argent reçu d'Ottawa

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Conseil canadien pour les réfugiés a dénoncé hier les importantes compressions imposées par Québec aux immigrants, malgré l'augmentation des fonds fédéraux versés pour les services d'intégration.

Selon la directrice du Conseil canadien pour les réfugiés, Janet Dench, les immigrants et les réfugiés font les frais des compressions annoncées la semaine dernière dans le budget 2004-05 du gouvernement du Québec. Au total, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration voit son budget fondre de 20 millions en services directs à la clientèle immigrante: francisation, insertion en emploi et régionalisation.

«C'est difficile à digérer, parce que les réfugiés ont déjà très peu, a fait valoir Mme Dench. Mais ce qui est encore plus choquant, c'est que le gouvernement du Québec ne peut pas prétendre que l'argent n'existe pas: les transferts impor-

nants au Québec sont supérieurs aux montants par personne versés ailleurs au Canada pour les services d'établissement des réfugiés.»

En vertu de l'Accord Canada-Québec en immigration, le Québec reçoit depuis 1991 des dizaines de millions pour assurer l'intégration des immigrants, sans devoir rendre de comptes à Ottawa sur l'utilisation de ces fonds. Selon les chiffres fournis hier par Immigration Canada, cette compensation a atteint 157,4 millions en 2002-03 et 159 millions l'année dernière. Au ministère de l'Immigration du Québec, on dit avoir reçu plutôt 143 millions, il y a deux ans, et 152,4 millions en 2003-04.

Chose certaine, ces transferts de fonds ne peuvent justifier les récentes compressions, a affirmé Janet Dench. «L'absence de reddition de comptes nous inquiète beaucoup. Le Québec accorde si peu d'argent à l'intégration des nouveaux arrivants qu'on ne peut pas se permettre de détourner ces fonds vers autre chose», a-t-elle souligné.

Papeterie
Casse - Noisette

Agenda Moderne, Mignon,
Papier Lalo, Papier Saint-Gilles,
Cartes, Albums de photos,
Plumes et Stylos.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal
Téléphone : 845-4980

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

Invitation
**CATHÉDRALE
MARIE-REINE-DU-MONDE**

MERCREDI SAINT 7 avril à 20 h - La Messe chrismale sera présidée par M. le cardinal Jean-Claude Turcotte.

JEUDI SAINT 8 avril à 20 h - La Solennité de la Cène sera présidée par Mgr Louis Dicaire, évêque auxiliaire.

VENDREDI SAINT 9 avril - À 15 h, Mgr Jude Saint-Antoine présidera l'Office de la Passion. À 17 h, M. le cardinal Jean-Claude Turcotte présidera la méditation du Chemin de croix animée par le groupe CREDO.

SAMEDI SAINT 10 avril à 20 h - M. le cardinal Jean-Claude Turcotte présidera la Veillée pascale.

DIMANCHE DE PÂQUES 11 avril à 11 h - Mgr Louis Dicaire présidera la Messe de la Résurrection.

Renseignements : 514 866-1661

La cathédrale est située angle René-Lévesque et Mansfield.
Station de métro Bonaventure.

DANS LES 4 FROMAGERIES HAMEL jusqu'au 26 avril

**GAGNEZ
automatiquement
UN CADEAU**
(et peut-être un Voyage...)

Découvrez les fromages participants et gagnez * DES DEGUSTATIONS de bières chez Le Sergent Recruteur ou DES BOUTEILLES d'un vin français... cultivé par des québécois (valeur 1,500\$). Il y a aussi 2 VOYAGES (valeur 2,500\$) à gagner. Infos et règlement: www.LeVoyageur.com.

leVoyageur.com

La fromagerie HAMEL

Chez Pierre
Plus de 70 ans de fine cuisine

* offre limitée aux 100 premiers gagnants.

MONTREAL

REGISTRES 2004

AVIS PUBLIC

RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE CHAQUE SECTEUR CONCERNÉ DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA CONSULTATION DES CITOYENS SUR LA RÉORGANISATION TERRITORIALE DE CERTAINES MUNICIPALITÉS (2003, CHAPITRE 14)

SECTEURS CONCERNÉS :

ANJOU, BAIE-D'URFÉ, BEACONSFIELD, CÔTE-SAINT-LUC, DOLLARD-DES-ORMEAUX, DORVAL, HAMPSTEAD, KIRKLAND, LACHINE, LASALLE, L'ÎLE-BIZARD, L'ÎLE-DORVAL, MONTRÉAL, MONTRÉAL-EST, MONTRÉAL-NORD, MONTRÉAL-OUEST, MONT-ROYAL, OUTREMONT, PIERREFONDS, POINTE-CLAIRE, ROXBORO, SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, SAINTE-GENEVIÈVE, SAINT-LAURENT, SAINT-LÉONARD, SENNEVILLE, VERDUN ET WESTMOUNT

(LE TERRITOIRE DE CES SECTEURS CORRESPOND AU TERRITOIRE DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS TEL QUE DÉFINI AU 31 DÉCEMBRE 2001).

- La liste référendaire de chaque secteur concerné a été déposée le 6 avril 2004. Elle fera maintenant l'objet d'une révision avant de servir pour la tenue du registre qui est l'étape préalable à un scrutin référendaire.
- Peut être une personne habile à voter et avoir le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne qui, le 1er mars 2004, n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse (au cours des cinq dernières années); et qui remplit une des deux conditions suivantes:
 - être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
 - être depuis au moins 12 mois:
 - propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire du secteur concerné;
 - occupant unique d'un établissement d'entreprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, sur le territoire du secteur concerné;
 - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, sur le territoire du secteur concerné.

LES COMMISSIONS DE RÉVISION SIÉGERONT AUX ENDROITS SUIVANTS :

- SECTEUR MONTRÉAL**
Aréna Ahuntsic
Hall d'entrée
10560, rue Saint-Hubert
- Aréna Marcellin-Wilson
Hall d'entrée
11301, boulevard de l'Acadie
Bureau de l'adjointe à la greffière
5750, avenue Decelles
- Centre Notre-Dame-de-Grâce
Salle du rez-de-chaussée #2
3757, rue Prud'homme
- Aréna Maurice-Richard (Musée)
2800, rue Viau
- Habitations Drolet
Salle communautaire
325, avenue Laurier Est
- Bureau d'arrondissement
Salle du conseil, 2^e étage
5650, rue d'Iberville
- Centre Salésien des jeunes
Salle des animateurs, 3^e étage
11991, avenue Pierre-Baillargeon
- Centre communautaire Roussin
Salle #109
12125, rue Notre-Dame Est
- CEDA
2515, rue Delisle
- Bureau d'arrondissement
Salle du conseil, 5^e étage
888, boulevard de Maisonneuve Est
- Centre Lajeunesse
Local #101
7378, rue Lajeunesse
- SECTEUR ANJOU**
Bureau d'arrondissement
Salle du conseil
17200, boulevard Hymus
- SECTEUR BAIE-D'URFÉ**
Édifice des travaux publics
300, rue Surrey
- SECTEUR BEACONSFIELD**
Bureau d'arrondissement
Salle du conseil
303, boulevard Beaconsfield
- SECTEUR CÔTE-SAINT-LUC**
Bureau d'arrondissement
Auditorium, sous-sol
5801, boulevard Cavendish
- SECTEUR DOLLARD-DES-ORMEAUX**
Bureau d'arrondissement
Salle Agora
12001, boulevard de Salaberry
- SECTEUR DORVAL**
Bureau d'arrondissement
Salle du conseil
60, avenue Martin

- ils ont le droit d'être inscrits sur la liste référendaire de tous les secteurs où sont situés ces immeubles ou établissements d'entreprise.
- La personne physique devra également être majeure (au 2 mai 2004) et, au 1er mars 2004, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les copropriétaires ou cooccupants devront avoir désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne pour exercer leurs droits.
- Ne peut être désignée par procuration la personne qui a déjà le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupante unique d'un établissement d'entreprise.
- La personne morale devra désigner par résolution une personne physique parmi ses membres, administrateurs ou employés pour exercer ses droits. La personne physique désignée doit être majeure (au 2 mai 2004) et, au 1er mars 2004, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée dans le secteur concerné, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance-maladie, passeport canadien, etc.) et l'autre, le nom et l'adresse du domicile (permis de conduire, compte d'électricité, de téléphone, etc.) de la personne dont l'inscription est demandée.
 - Doit demander une modification à la liste référendaire, une personne habile

- SECTEUR HAMPSTEAD**
Centre communautaire
Irving L. Adessky
30, rue Lyncroft
- SECTEUR KIRKLAND**
Bureau d'arrondissement
Salle du conseil
17200, boulevard Hymus
- SECTEUR LACHINE**
Bureau d'arrondissement
Salle des comités, 2^e étage
1800, boulevard Saint-Joseph
- SECTEUR LASALLE**
Mairie de l'arrondissement
Salle du conseil
55, avenue Dupras
- SECTEUR L'ÎLE-BIZARD**
Centre Vincent-Lecavalier
Salle du pavillon
488, Montée de l'Église
- SECTEUR L'ÎLE-DORVAL**
Bureau d'arrondissement Dorval
Salle du conseil
60, avenue Martin
- SECTEUR MONTRÉAL-EST**
Bureau d'arrondissement
Salle du conseil
11370, rue Notre-Dame Est
- SECTEUR MONTRÉAL-NORD**
Édifice municipal
Salle de réunion
4241, place de l'Hôtel-de-Ville
- SECTEUR MONTRÉAL-OUEST**
Bureau d'arrondissement
50, avenue Westminster Sud
- SECTEUR MONT-ROYAL**
Bureau d'arrondissement
Salle Royalmount
90, avenue Roosevelt
- SECTEUR OUTREMONT**
Résidence Lizette-Gervais
Salle communautaire
1421, avenue Ducharme
- SECTEUR PIERREFONDS**
Bureau d'arrondissement
Salle du conseil
13665, boulevard Pierrefonds
- SECTEUR POINTE-CLAIRE**
Bureau d'arrondissement
Salle du conseil, 2^e étage
451, boulevard Saint-Jean
- SECTEUR ROXBORO**
Chalet municipal
10, 11^e Rue

- à voter qui change de domicile dans le secteur concerné ou qui a vu changer, depuis le 1er mars 2004, le titre en vertu duquel elle possède la qualité de personne habile à voter.
- Doit demander la radiation de son nom sur la liste référendaire, une personne habile à voter qui, au moment de signer le registre, ne remplira plus les conditions qui lui donnent la qualité de personne habile à voter. La personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la partie de la liste référendaire du secteur concerné correspondant à une section de vote, qui constate qu'une personne a été inscrite dans cette même section de vote alors qu'elle n'a pas le droit de l'être, peut se présenter devant une commission de révision pour faire une demande de radiation de cette personne.
 - La liste référendaire du secteur concerné peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation ou de correction peuvent être présentées devant la commission de révision du secteur concerné ou à toute autre commission située sur le territoire de la Ville de Montréal. Les commissions de révision auront lieu aux dates et aux heures suivantes:

Mardi	13 avril 2004	de 13 h à 22 h
Mercredi	14 avril 2004	de 10 h à 20 h
Jeudi	15 avril 2004	de 10 h à 20 h
Vendredi	16 avril 2004	de 10 h à 22 h

À NOTER :

Les procurations et les résolutions mentionnées précédemment doivent être transmises au bureau de la greffière, au plus tard le 16 avril 2004, au 2060, rue Dickson, 3^e étage, Montréal Qc H1N 2H8.

Les formulaires de procuration et les formulaires de résolution sont disponibles au bureau de la greffière et peuvent également vous être transmis par la poste, par courrier électronique (info.registres@ville.montreal.qc.ca) ou par télécopieur (514) 868-4935. Ils sont aussi disponibles sur le site internet.

IMPORTANT

Après le 16 avril 2004, il sera impossible de faire ajouter votre nom sur la liste référendaire et vous ne pourrez pas avoir la qualité de personne habile à voter pour la tenue du registre. Aucune demande d'inscription, de radiation ou de correction ne pourra être acceptée par téléphone.

Donné à Montréal, le 7 avril 2004
La Greffière
Me Jacqueline Leduc, avocate



Tous les bureaux des commissions de révision sont accessibles aux personnes handicapées.

(514) 868-4220 • www.ville.montreal.qc.ca/registres2004

22 au 25 avril 2004
Palais des congrès de Montréal
Salon
des vins et spiritueux
de Montréal



Manon Cornéliier

Un génocide encore possible

À la fin de mars, lors d'une conférence de commémoration du génocide rwandais organisée par les gouvernements canadien et rwandais, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, déclarait: «Le génocide rwandais n'aurait jamais dû se produire. Mais il s'est produit. La communauté internationale a abandonné le Rwanda à son sort et cela nous laissera pour toujours les plus amers regrets et la plus profonde tristesse. Si la communauté internationale avait réagi rapidement et avec détermination, elle aurait pu prévenir la plupart des massacres. Mais la volonté politique était absente, et les troupes aussi.»

Il y a dix ans aujourd'hui, le Rwanda était plongé dans l'horreur. L'horreur d'un génocide planifié et exécuté avec diligence pendant plus de 100 jours. Environ 800 000 Tutsis et Hutus modérés sont morts aux mains de leurs voisins, sur les routes, dans des églises et des hôpitaux transformés en chambres d'exécution.

Pour ceux qui connaissaient le pays, son climat politique du début des années 1990, il n'y avait pas de réelle surprise. Le général Roméo Dallaire, à la tête de la force des Nations unies, avait d'ailleurs prévenu ses supérieurs à New York et demandé des renforts pour désarmer les futurs assassins. Les Nations unies, ou plus précisément les pays qui contrôlent le Conseil de sécurité, ont fait la sourde oreille.

Dix ans plus tard, serait-ce différent? Non, à en croire le ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham. «Pour dire les choses plus crûment, nous savons ce qu'il y a à faire, mais nous n'avons pas la volonté politique nécessaire pour nous entendre sur les mesures à prendre pour prévenir un nouveau Rwanda», a-t-il dit lors de la conférence de commémoration.

Il n'y a pas de solutions miracle, mais la première étape consisterait à revoir le rôle et les responsabilités de la communauté internationale en cas de crises humanitaires graves. En 2000, Kofi Annan a invité les pays membres des Nations unies à relever ce défi. Un seul a répondu à l'appel, le Canada. La commission internationale qu'il a mise sur pied a produit un rapport qui s'impose lentement comme une référence sur la question.

La grande originalité du rapport, intitulé *La responsabilité de protéger* et remis à l'automne 2001, a été d'abandonner l'idée d'un droit d'intervention humanitaire au profit de la responsabilité de protéger. La différence peut paraître sémantique mais elle ne l'est pas. Accorder un droit d'intervention à la communauté internationale suppose un conflit avec un autre droit, celui de la souveraineté des États reconnu par les Nations unies et défendu avec acharnement par bien des pays.

La commission a donc choisi une autre approche, celle voulant que tout droit soit assorti de responsabilités correspondantes. Le droit à la souveraineté suppose par conséquent qu'un pays a la responsabilité de protéger sa population. Mais lorsque cette dernière est victime d'une guerre civile, d'une insurrection, de la répression ou de l'échec des politiques d'un État et que «l'État en question n'est pas disposé ou apte à mettre un terme à ces souffrances ou à les éviter, la responsabilité internationale de protéger prend le pas sur le principe de non-intervention», disent les auteurs.

La prévention constitue la première manifestation, pour un pays et pour la communauté internationale, de la responsabilité de protéger. Si la protection d'une population devient toutefois «impérieuse», la réponse doit être proportionnelle. Aide d'urgence, sanctions, poursuites et, «dans les cas extrêmes», l'intervention militaire.

Dans ce dernier cas, le rapport envisage seulement deux scénarios: un «nettoyage ethnique» à grande échelle, en cours ou imminent, ou des «pertes considérables en vies humaines, effectives ou présumées», attribuables à l'action délibérée d'un État, à sa négligence, à son incapacité d'agir ou à sa défaillance. La protection des civils doit motiver l'intervention. Le recours à la force doit rester une solution de dernier recours, être proportionnel à l'objectif poursuivi et avoir des perspectives raisonnables de réussir. L'autorisation du Conseil de sécurité doit être sollicitée avant toute action militaire. Pour les auteurs, les défauts du Conseil devraient être corrigés plutôt que de servir de prétexte à l'évitement.

Le rapport de la commission a ses fans: Kofi Annan, certains pays scandinaves et un grand nombre de groupes de la société civile. La situation est tout autre à l'ONU, où ni le Conseil de sécurité ni l'Assemblée générale n'ont accepté d'en discuter formellement. «Plusieurs pays voient cela comme un projet de codification de l'ingérence et s'y opposent. Ils jugent nécessaire la protection que le droit à la souveraineté leur accorde face à la rapacité de certains voisins ou des grandes puissances. [...] Et la guerre en Irak a rendu tout ce débat encore plus difficile», explique Paul Heinbecker, qui était ambassadeur du Canada aux Nations unies de 2000 à 2003. Selon lui, le cas de l'Irak n'aurait pas répondu aux exigences du rapport.

Le génocide rwandais est un poids sur la conscience du monde et des Nations unies. On avait pourtant dit «plus jamais» au lendemain de l'Holocauste. On l'a répété après les massacres du Rwanda, où personne n'avait l'excuse de l'ignorance. Malgré cela, l'hypocrisie persiste dans les grandes capitales, en particulier celles qui ont fait traîner les choses en 1994. Quant à l'ONU, elle reste l'otage de cette résistance.

Le débat évolue, mais à pas de souris. Fort heureusement, le rapport sur la responsabilité de protéger est un élément de l'héritage de Jean Chrétien que Paul Martin a choisi de ne pas renier. Son gouvernement l'a repris à son compte et continue d'en faire la promotion. Il doit persister. La mémoire des victimes l'exige car s'arrêter pour une minute de silence et commémorer leur drame ne sauraient suffire.

mcornellier@ledevoir.com

LE DEVOIR

POLITIQUE



SCANDALE DES COMMANDITES

L'ancien patron de Via Rail poursuit Ottawa pour 2,7 millions

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

C'est maintenant au tour de l'ancien président et premier dirigeant de Via Rail, Marc Lefrançois, de poursuivre le gouvernement fédéral pour son congédiement dans le cadre de la controverse entourant le programme des commandites.

Dans une requête déposée hier en Cour supérieure du Québec, l'homme d'affaires réclame 2,7 millions de dollars au Procureur général du Canada pour son congédiement, qu'il qualifie d'«illégal», ainsi que pour atteinte à sa réputation et pour «diffamation, injures et humiliations».

Il réclame deux millions à titre de dommages moraux pour atteinte à sa réputation et pour diffamation, 500 000 \$ à titre de dommages exemplaires pour atteinte à sa réputation et 201 425 \$ à titre de dommages pour congédiement «sans motif valable».

Ces derniers 201 425 \$ incluent les six mois de traitement jusqu'à la fin prévue de son mandat à Via Rail, ainsi que les bonus pour 2003 et 2004 et une indemnité prévue à son contrat.

Dans sa requête, M. Lefrançois «s'engage à verser toutes sommes reçues à titre de dommages moraux ou exemplaires à un organisme de charité reconnu et qu'il identifiera publiquement en temps et lieu».

Il y soutient que sa suspension puis sa destitution ont été faites «de façon irrationnelle, inéquitable, illégale, pour des raisons d'opportunisme politique et sans motif valable».

«La manière dont le demandeur a été suspendu sans solde, sa destitution expéditive subséquente, les prétendues explications données par le gouvernement et l'amplification médiatique suscitée par ce dernier portent atteinte à la réputation du demandeur, laissant entendre qu'il a manqué d'intégrité et a failli gravement à ses devoirs et est indigne de la confiance de ses concitoyens», se plaint M. Lefrançois dans la requête.

Il dit également que les «prétendues défaillances» qui sont reprochées «seraient mineures», qu'elles «déculeraient des demandes mêmes du gouvernement» à l'égard de Via Rail et qu'il n'en a retiré aucun avantage personnel.

Finalement, il prétend que «le gouvernement, par opportunisme politique, a recherché ce retentissement et a entrepris de traiter le demandeur comme un véritable bouc émissaire» dans cette histoire.

Cette requête de M. Lefrançois suit celle de M. Michel Vennat, ex-pdg de la Banque de développement du Canada, et celle de Jean Pelletier, ex-président du conseil de Via Rail.

Le 26 mars, l'ancien président de la BDC, M. Vennat, a demandé à la Cour fédérale de retrouver son

poste et d'annuler les décrets qui ont mené à sa suspension puis à son congédiement.

Le 30 mars, l'ancien président du conseil d'administration de Via Rail, Jean Pelletier, avait intenté une

poursuite de trois millions pour atteinte à sa réputation. Dans ce cas-ci, le gouvernement avait sévi à cause des propos qu'il avait tenus à l'égard de l'ancienne athlète Myriam Bédard.



JIM YOUNG REUTERS

Jean Pelletier, ex-chef de cabinet de Jean Chrétien, a témoigné hier devant le comité des Comptes publics qui enquête sur le scandale des commandites.

Pelletier nie toute ingérence politique

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'affaire peut sembler surprenante, mais le premier ministre Paul Martin et l'ancien bras droit de Jean Chrétien, Jean Pelletier, étaient sur la même longueur d'onde, hier, les deux hommes niant toute intervention politique dans le programme de commandites.

Pendant plus de six heures devant les députés du comité parlementaire chargé de faire enquête dans le scandale des commandites, M. Pelletier a répété que jamais le bureau du premier ministre Chrétien ne s'était mêlé de l'administration du controversé programme.

«Jamais, à ma connaissance, le bureau du premier ministre n'est intervenu dans l'administration interne du programme. Je veux mettre cela de façon très claire», a martelé dès le départ l'ex-chef de cabinet de M. Chrétien.

M. Pelletier a dit avoir été même «surpris» d'entendre le premier ministre Martin dire, en février dernier lors d'une conférence de presse, qu'il devait y avoir eu ingérence politique dans toute l'affaire.

«Je ne sais pas ce qui a permis à celui qui a fait [cette affirmation] de le faire», a indiqué M. Pelletier.

Questionné en point de presse, hier, sur cette ingérence politique à laquelle il faisait référence, il y a deux mois, le premier ministre semblait moins sûr.

«Je n'ai pas les faits, et c'est l'objectif de l'enquête [de trouver les réponses]», a déclaré M. Martin, de passage à Barrie, en Ontario. Selon ce dernier, sa déclaration antérieure faisait plutôt allusion au rôle des sociétés d'État dans certaines commandites.

Les réponses ne risquent pas, cependant, de venir du témoignage de M. Pelletier qui a, pour l'essentiel, apporté peu d'explications sur les raisons du dérapage du programme puisque selon sa version, les «réponses aux questions» ne se trouveront pas au bureau du premier ministre.

S'il nie toute ingérence politique, M. Pelletier a néanmoins admis d'emblée qu'il suivait de très près le programme des commandites étant donné l'importance de la question de l'unité nationale pour M. Chrétien, à la suite des résultats du référendum de 1995. C'est pour cette raison, a-t-il expliqué, qu'il rencontrait environ une fois tous les deux mois le gestionnaire du programme, Charles Guité.

Selon M. Pelletier, il n'a rien à se reprocher puisqu'il a toujours agi «dans les limites de [son] rôle».

Référendum de 1995

Le PQ et l'ADQ réclament une enquête sur les dépenses du camp du NON

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le scandale des commandites, qui secoue Ottawa depuis des semaines, a maintenant des répercussions à Québec. Le Parti québécois (PQ) et l'Action démocratique du Québec (ADQ) réclament que le Directeur général des élections (DGE) ouvre une enquête sur les dépenses faites en faveur du NON lors de la campagne référendaire de 1995, après le dévoilement, vendredi dernier, devant le comité fédéral des Comptes publics qui se penche sur le programme des commandites, d'un témoignage prononcé en 2002 par l'ancien directeur de ce programme, Charles Guité.

En juillet 2002, lors d'un témoignage à huis clos devant ce même comité fédéral, Charles Guité a dit avoir dépensé huit millions de dollars lors du référendum de 1995 afin de louer, au nom d'Ottawa, tous les panneaux publicitaires extérieurs disponibles au Québec, et ce, à l'insu du conseil des ministres. Les comités du OUI et du NON ne devaient pourtant pas dépenser plus de 5 086 980 \$ chacun en vertu de la loi (un dollar par électeur).

Le gouvernement Charest refuse pour le moment d'exiger du DGE une enquête sur ce geste qui contrevient à la loi québécoise.

«M. Guité est venu dire que, sur un simple coup de fil, il a autorisé plus de huit millions de dollars de dépenses pour influencer le vote des Québécois. Ces faits nouveaux méritent que le DGE fasse enquête», a affirmé hier le leader parlementaire de l'opposition officielle, André Boisclair.

EN BREF

Kanesatake: le chef de police par intérim congédie Tracy Cross

(PC) — Le chef de police par intérim à Kanésatake, David Eddy Thompson, a mis à la porte l'ancien chef Tracy Cross et un autre policier autochtone, embauchés la semaine dernière. Il a expliqué que Tracy Cross avait refusé son offre de participer à la création du nouveau service de police pour desservir le territoire de Kanésatake. Dans un communi-

qué, le chef Thompson indique même que Tracy Cross a tenté de miner son autorité en expédiant des communiqués dans lesquels il se disait chef de police. Il aurait aussi refusé de remettre les clés du poste et des voitures de police. Après avoir tenté de coopérer avec M. Cross, David Eddy Thompson a conclu qu'un dialogue était impossible. Il a informé le Conseil de bande et le Grand Chef James Gabriel de la situation et de ses intentions pour les semaines à venir. Les opposants à James Gabriel devaient se réunir à Kanésatake, afin de réagir à ces derniers événements.

Martial BOUCHER

POINTS DE REPÈRE
Fascicule A
Fiches de travail et document de référence
1^{re} secondaire

Enseignement moral et religieux catholique

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Gioconda Barbuto

Respiro

Spectacle - bénéfice

On a souvent mesuré la richesse d'un pays à sa créativité. On dit d'une société qu'elle est avancée lorsqu'elle reconnaît la contribution de ses chercheurs, de ses artistes, et qu'elle soutient leur bouillonnement créatif.

Soutenez l'engagement direct de Tangente au sein de la communauté des chorégraphes actuels.

6 mai 18h, 150 \$ billet
Info: 514.525.5584

Assante
Jean-François Poirchaud
gestion de capital

Assante
Armand Kessou
gestion d'actifs

BETOMÉL
Michelle Sebag
Décoratrice florale



**Tout le monde
veut que son travail
rapporte.**


Le budget 2004 2005 passe à l'action

Emploi

Le budget contient des mesures concrètes pour protéger l'emploi et mettre le Québec au travail en procurant aux entreprises et aux travailleurs des moyens de soutenir leurs initiatives:

- Création de la Prime au travail qui valorisera les efforts de travail de plus de 500 000 personnes et familles à faible et à moyen revenu.
- Le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail est doublé et pourra atteindre jusqu'à 375 dollars par semaine dans les régions ressources.
- Mise en place d'un nouveau programme d'appui aux investissements stratégiques de 75 millions de dollars.
- Exemption de la taxe sur le capital portée à un million de dollars. Désormais, 75 % des entreprises du Québec ne paieront plus de taxe sur le capital.
- Maintien des mesures fiscales relatives aux activités de recherche et de développement.
- Possibilité pour les artistes de se prévaloir d'une rente d'étalement de leurs revenus et pour les artistes interprètes de bénéficier de la déduction, pouvant atteindre 15 000 dollars, pour les revenus de droits d'auteur.
- Maintien et extension du crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle, aux émissions de variétés et aux magazines télévisés.

C'est votre budget. Consultez-le.
www.gouv.qc.ca

Québec 

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Massacre de caribous

(PC) — Des Innus du Québec ont abattu la moitié d'un troupeau d'une espèce de caribous menacée, au Labrador, pour forcer le gouvernement de Terre-Neuve à reconnaître leurs demandes territoriales. C'est «dément et cruel», a commenté Ed Byrne, ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve. «Ces actes ne seront pas tolérés. Ils ont décidé de faire ce que j'appelle un massacre de caribous.» Dans les dernières années, des membres de plusieurs communautés innues ont été accusés de chasse illégale près de Cache River, dans l'ouest du Labrador. C'est précisément dans cette région qu'on retrouve le caribou de la Red Wine River, une espèce dont le nombre est évalué à une centaine seulement. Il s'agit du plus petit cheptel de son genre au pays. Leur habitat a été interdit à la chasse depuis plusieurs années déjà, mais il est devenu le champ de bataille d'Innus qui refusent de reconnaître la frontière provinciale du Labrador. Les Innus, qui soutiennent que leurs propositions pour négocier avec le gouvernement ont été négligées, estiment qu'ils ont des droits sur les ressources du territoire et vont continuer à chasser tant qu'ils ne pourront pas rencontrer le premier ministre, Danny Williams. La nation innue du Labrador a toutefois publiquement dénoncé la tactique utilisée par les membres de la communauté autochtone dans cette affaire.



ARCHIVES REUTERS

Les naissances en hausse

(PC) — Au Québec, le nombre de naissances estimé a été de 73 600 en 2003, en légère hausse par rapport aux 72 200 naissances enregistrées l'année précédente. En publiant ces données provisoires hier, l'Institut de la statistique du Québec prend soin de noter que la nouvelle donnée est quand même beaucoup plus faible que celle d'il y a 10 ans. En 1993, on avait enregistré 92 300 naissances. L'indice de fécondité, ou encore le nombre moyen d'enfants par femme, était de 1,48 en 2003, en regard de 1,46 en 2002. Il a atteint 1,67 en 1992, après avoir chuté à 1,4 seulement de 1983 à 1988. Ce sont encore les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Capitale-Nationale qui connaissent la fécondité la plus faible, soit respectivement 1,2 et 1,3 enfant par femme. Le Nord-du-Québec affiche l'indice le plus élevé, avec 2,6 enfants par femme. La proportion des naissances issues de parents non mariés a diminué légèrement et a atteint 59,2% en 2003. Les parents en union civile sont inclus parmi les gens mariés. La proportion des naissances de père inconnu ou non déclaré diminue cependant à 3,1%. En 2003, on a compté 36 enfants ayant deux mères, comparativement à 14 l'année précédente.

Super-hôpitaux: les projets du gouvernement Charest inquiètent Médecins et travailleurs du réseau de la santé doutent de l'intérêt de confier au secteur privé la gestion des futurs établissements

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Jean Charest aura fort à faire s'il veut convaincre les artisans du réseau de la santé qu'il faut confier au privé la construction, mais surtout la gestion des deux super-hôpitaux universitaires.

Hier, tant les syndicats que des représentants du milieu médical ont émis de sérieuses réserves sur l'avenue qu'envisage d'emprunter le premier ministre du Québec pour mener à bien la construction des deux super-hôpitaux universitaires à Montréal.

En entrevue au *Devoir*, Jean Charest a en effet déclaré lundi qu'il fallait s'attendre à ce que les recommandations du comité d'implantation des hôpitaux universitaires, présidé par les ex-premiers ministres Daniel Johnson et Brian Mulroney, proposent différentes formules de partenariats public-privé (PPP) pour réaliser ces projets qui totaliseront 2,6 milliards.

Non seulement la construction, mais aussi la gestion de ces monstres du réseau de la santé pourrait

être confiée au privé, a indiqué le premier ministre, sans toutefois donner plus de détails.

Les syndicats, qui bataillent depuis des mois contre l'abolition de l'article 45 du Code du travail et contre la fusion des unités d'accréditations dans le réseau de la santé, y voient une suite logique aux projets à saveur conservatrice avancés jusqu'ici par le gouvernement libéral. «C'est en droite ligne avec tout ce que prône Jean Charest. C'est l'ensemble des valeurs du système public qu'on remet en question», a commenté hier Pierre Lamy, vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), qui représente 100 000 employés du réseau de la santé.

L'exemple anglais

La FSSS juge que les PPP, qui ont été testés dans le réseau hospitalier en Angleterre, n'ont pas fait leurs preuves puisque aucune étude n'a prouvé leur avantage économique. Plus encore, la FSSS estime que le projet de Jean Charest constitue un désaveu total de la compétence des gestionnaires et du personnel du réseau de la santé québécois, qui s'avère

pourtant l'un des plus performants en Occident.

«Le Québec est la province où l'on dépense le moins par habitant pour la santé et où les dépenses sont le plus contrôlées. Confier cela au privé, c'est la porte ouverte à la perte de contrôle des coûts», dit-il.

Du côté des médecins, la gestion privée des hôpitaux fait aussi sourcilier. On a en tête l'expérience américaine, où les compagnies d'assurances ont la mainmise sur les médecins qui travaillent pour les HMO (Health Maintenance Organisation).

«On n'est pas prêts à donner notre absolution à cela. Dans les HMO, les médecins sont questionnés sur tous les actes qu'ils posent. Ça ne respecte pas toujours le droit du patient à une médecine pleine et entière», affirme le Dr Louis Morazain, vice-président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

La gestion privée peut donc constituer une sérieuse menace à l'autonomie professionnelle et à l'accès des patients à certains services, pense la FMSQ. Pour la construction des hôpitaux, la FMSQ se montre moins réticente aux PPP, à condition qu'il y ait «une garantie contre les dépassements de coûts».

Expulsé, Charkaoui risque d'être torturé

Immigration Canada en vient à cette conclusion après analyse du dossier

CLAIRANDRÉE CAUCHY
LE DEVOIR

Adil Charkaoui, soupçonné par le SCRS d'appartenir au réseau al-Qaïda et détenu depuis mai dernier en vertu d'un certificat de sécurité, risque d'être soumis à la torture, voire menacé de la peine de mort s'il est renvoyé au Maroc. Voilà la conclusion à laquelle arrive Immigration-Canada dans son «analyse des risques avant renvoi».

Le document datant du 21 août 2003 n'a été transmis aux avocats de M. Charkaoui que vendredi dernier. «Ils nous ont caché cette déclaration pendant huit mois», dénonce la sœur de M. Charkaoui. «Il serait aberrant que le Canada, qui se vante d'être une terre d'asile, le déporte en sachant qu'il risque la mort ou la torture. Mon frère n'avait rien contre le Maroc, il n'avait pas de dossier judiciaire, ce sont les services secrets canadiens qui lui ont collé ce dossier», fait valoir Hind Charkaoui.

La balle est maintenant dans le camp de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Anne McLellan, qui peut accepter la demande

de protection et ainsi empêcher l'expulsion. Si le tribunal jugeait que M. Charkaoui peut constituer une menace à la sécurité, il serait alors maintenu en détention au Canada plutôt que renvoyé dans son pays d'origine.

Venu appuyer M. Charkaoui en cour, hier, à l'instar d'une quarantaine de personnes, le militant Amir Khadir estime que son expulsion équivaudrait à pratiquer de la «torture par procuration». «On sous-traite à des États — dans le cas d'Arar, cela a été la Syrie, dans le cas Charkaoui, cela serait le Maroc — qui vont infliger toutes sortes de traitements indignes d'une société démocratique dans le but d'extraire des informations, avec des procédés qu'on n'est pas prêt à employer ici», affirme M. Khadir, qui précise ne pas cautionner pour autant M. Charkaoui, qu'il ne connaît pas personnellement.

Demande de récusation du juge

La Cour fédérale a entendu hier une requête de l'avocate de M. Charkaoui afin que le juge Simon Noël se récusé de l'analyse du certificat de sécurité. En juillet dernier, le juge Noël avait rejeté la deman-

de de remise en liberté sous caution de M. Charkaoui après avoir consulté la preuve secrète du SCRS, estimant qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que M. Charkaoui est un danger à la sécurité nationale. Or, le même juge est appelé à analyser de nouveau la preuve secrète afin de statuer sur le certificat de sécurité, qui mènerait à l'expulsion de M. Charkaoui au Maroc.

Selon l'avocate de Charkaoui, «on crée une impression que, sur une certaine partie du dossier, il a déjà une opinion. Il y a une impression de partialité. On préférerait, bien sûr, un juge qui n'a pas déjà une opinion sur une partie de la preuve», a expliqué M^e Johanne Doyon, après que le juge a pris la cause en délibéré.

Soupçonné d'être un «agent dormant» d'al-Qaïda, Adil Charkaoui a été arrêté le 21 mai dernier, ainsi que quatre autres musulmans, en vertu d'un certificat de sécurité. Il n'a pas eu accès à l'ensemble de la preuve amassée par le SCRS contre lui. Ses avocats, dont M^e Julius Grey, contestent d'ailleurs en Cour d'appel la constitutionnalité de la procédure prévue dans la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

DÉFI

de l'entrepreneuriat jeunesse

Quand on est jeune, on veut prendre sa place.

Le gouvernement du Québec a décidé de tout mettre en œuvre afin que les jeunes se réalisent et participent activement à construire leur avenir. Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, une première au Québec, permettra plus que jamais aux jeunes de développer leur créativité, leur autonomie, leur leadership et leur sens des responsabilités.

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse est une stratégie qui incite les parents, les enseignants, les entrepreneurs et les partenaires des milieux socioéconomiques à promouvoir les valeurs entrepreneuriales auprès des jeunes. Encouragez les initiatives de vos jeunes!

www.defi.gouv.qc.ca

DÉFI
de l'entrepreneuriat
jeunesse

Fonds Jeunesse Québec

Québec

LE MONDE

Pékin garde un droit de veto sur les réformes à Hong Kong

REUTERS

Pékin — Le Parlement chinois s'est adjugé hier un droit de veto sur les réformes politiques à Hong Kong...

Le comité permanent de l'Assemblée populaire nationale a adopté cette interprétation de la Loi fondamentale de Hong Kong...

Toute proposition de réforme devra être présentée par le chef de l'exécutif de Hong Kong au comité permanent de l'Assemblée populaire nationale...

Martin Lee, chef de file des militants démocrates au conseil législatif de Hong Kong, a déclaré que cette interprétation créait un précédent qui nuirait à l'Etat de droit dans le territoire.

Sadr: un discours radical allié à une ascendance prestigieuse

MOUNA NAÏM LE MONDE

Il n'a ni l'âge, ni l'expérience, ni les «galons» généralement requis pour être considéré comme une référence religieuse...

A 30 ans, Moqtada al-Sadr, dont nul, à l'extérieur de l'Irak, n'avait entendu parler avant la chute du régime de Saddam Hussein...

De par son parcours, Moqtada al-Sadr n'a pas encore atteint le stade de mowjtahed, le premier échelon de la haute hiérarchie religieuse chiite...



SUHAIB SALEM REUTERS

Un «hors-la-loi» très médiatisé.

1999 par le régime aujourd'hui déchu. Mohammed Sadeq al-Sadr était lui-même proche parent d'un grand ayatollah très respecté...

Dès la fin juillet 2003, Moqtada al-Sadr a annoncé la création de l'Armée du Mahdi — l'imam attendu —, pour «assurer la sécurité» des Lieux saints chiites.

aujourd'hui contre différents contingents de la coalition. En octobre 2003, il avait menacé de mettre sur pied un gouvernement qui fasse contrepoids au Conseil intérimaire de gouvernement constitué à l'ombre de la coalition...

Selon les connaisseurs, Moqtada al-Sadr était surtout populaire il y a quelques mois au sein de la cité Sadr à Bagdad, dont l'écrasante majorité des quelque deux millions d'habitants sont chiites.

Une douzaine de Marines tombent à Ramadi

REUTERS ASSOCIATED PRESS

Washington — Une douzaine de Marines américains ont été tués hier dans une attaque menée par la guérilla irakienne à Ramadi...

Plusieurs dizaines d'assaillants auraient lancé cette attaque contre une position tenue par les Marines à proximité du palais du gouverneur.

La ville de Ramadi est située à proximité de Fallouja, dans le «triangle sunnite», bastion de la résistance aux forces internationales commandées par les États-Unis.

D'autres responsables américains ont fait état d'intenses combats à Ramadi, alors que les Marines, qui ont par ailleurs encerclé Fallouja, poursuivaient leur traque des responsables de la mort de quatre agents de sécurité américains...

Outre les pertes enregistrées hier à Ramadi, 19 soldats américains ont été tués en Irak depuis dimanche, dont onze dans des affrontements avec des miliciens

chiïtes et six dans la province d'Al-Anbar, qui comprend les bastions sunnites de Fallouja et Ramadi.

Nasiriya, Kut, Amara et le nord de Bagdad restaient hier le théâtre d'affrontements inspirés par les partisans du chiite radical Moqtada al-Sadr...

L'armée a également annoncé la mort de trois soldats américains, tués dans une zone proche de Sadr City, quartier chiite de la périphérie de Bagdad.

Nouvelles menaces de Zarqawi

Dans ce contexte de tensions, un homme se présentant comme le Jordanien Ahmed al-Khalayleh, mieux connu sous le nom d'Abou Mousab al-Zarqawi, considéré comme un proche d'Oussama ben Laden...

Cette cassette, dont l'authenticité n'est pas établie, est la première attribuée à al-Zarqawi, condamné à mort par contumace en Jordanie, hier, pour l'assassinat en 2002 de Laurence Foley, administrateur de l'USAID...

LES PETITES ANNONCES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER
PARIS XIVe, gare Montparnasse, 2 1/2 tout équipé, ensoleillé, calme.

530 COURS
COURS DE MASSOTHÉRAPIE
Agréé par l'AMPQ & AMTMC
1-877-202-2927

AVIS DE DÉCÈS
Pour publication section décès
Le mémoriel
www.lememoriel.com

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
LE WILFRID-LAURIER
Loft 940 p.c., mezzanine, foyer, terrasse.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
ANJOU - Maison de prestige, 4 ch., + mezzanine, toit cathédrale.

176 CHALETS À LOUER
CAP SAINT-IGNACE, Bord du fleuve, baignade à marée haute.

401 POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS
Une entreprise en plein essor dans le domaine du courtage hypothécaire.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie.

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

164 CONDOMINIUMS À LOUER
CENTRE-VILLE terrasse Windsor
3 1/2, 5 électros, a/c, terrasse.

192 ON DEMANDE À LOUER
CHERCHONS CHALET
Bord de l'eau, 3 c.c. ou plus.

540 SANTÉ / PRODUITS NATURELS
La mer qui nous nourrit en Omega-3, 450-646-3732

Environnement Canada
Prévisions météo
Aujourd'hui Ensoleillé avec passages nuageux max 6

HORIZONTELEMENT
1 - Appareil sanitaire, - Californium.

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER
APPARTEMENT AU CŒUR DE SAN FRANCISCO
près du SBC Park à 5 min du bord de l'eau.

307 LIVRES ET DISQUES
Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre.

546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE
AMÉD GRAND MÉDIUM VOYANT
Qui voudrait, vous aider à trouver une solution à tous vos problèmes.

La météo en un clin d'œil
Hier Normales
Max. 0 6.8
Min. -9 -1.8

LE DEVOIR

LE MONDE

22 au 25 avril 2004
Palais des congrès de Montréal

Salon
des vins et spiritueux
de Montréal



Un ministre d'Aristide est accusé d'avoir coordonné un massacre

REUTERS

Port-au-Prince — Les autorités haïtiennes ont arrêté hier le ministre de l'Intérieur du président déchu Jean-Bertrand Aristide, Jocelme Privert, accusé d'avoir coordonné un massacre durant la rébellion qui a causé la chute du gouvernement, a annoncé le nouveau ministre de la Justice.

Privert s'est présenté lui-même à la police hier matin, après l'émission d'un mandat d'arrêt à son encontre, ce qui fait de lui le premier des ministres du gouvernement précédent à être mis en état d'arrestation.

Le ministre de la Justice, Bernard Gousse, n'a pas indiqué si des mandats d'arrêt avaient été lancés contre d'autres membres du cabinet sortant. «Il serait antiproduit d'entrer dans ces considérations maintenant», a-t-il dit à Reuters.

Privert est accusé d'avoir or-

chestré un massacre d'opposants politiques dans la ville de Saint-Marc, à 72 km au nord-ouest de Port-au-Prince, pendant que se propageaient les troubles qui ont entraîné le départ en exil d'Aristide, a dit Gousse.

Des membres de la Famille Lavalas, le parti d'Aristide, se disent en butte à une chasse aux sorcières, menée d'un côté par des rebelles qui agissent encore librement et de l'autre par le gouvernement intérimaire du nouveau premier ministre Gérard Latortue. L'ex-premier ministre Yvon Neptune est entré dans la clandestinité après avoir reçu des menaces de mort de rebelles que le gouvernement espère intégrer aux forces de police.

Gousse a déclaré à Reuters la semaine dernière qu'il faudrait des mois pour reconstituer la police et l'appareil judiciaire haïtiens et traduire en justice les rebelles mis en accusation.

Dallaire juge Washington, Londres et Paris «criminellement responsables»

RWANDA

FINBARR O'REILLY
REUTERS

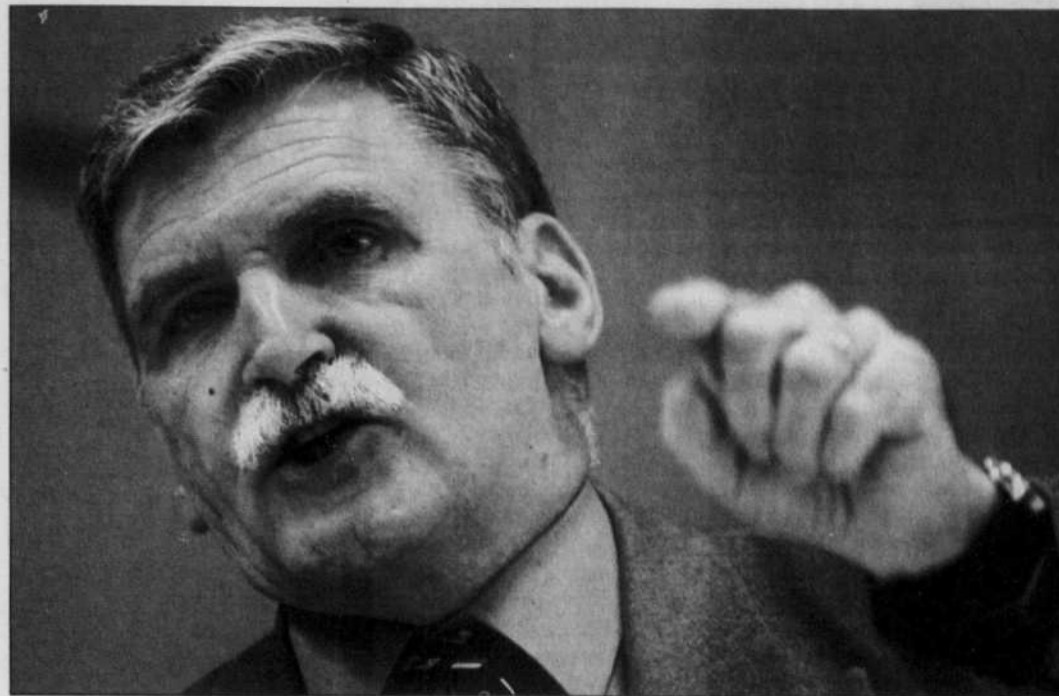
Kigali — Les pays occidentaux ont une «responsabilité criminelle» dans le génocide de 1994 au Rwanda parce qu'ils se sont montrés trop indifférents pour l'arrêter, a déclaré hier le général canadien Roméo Dallaire, qui commandait alors la force de maintien de la paix de l'ONU dans le pays. «La communauté internationale se fichait entièrement des Rwandais parce que le Rwanda est un pays sans importance stratégique», a-t-il dit à Kigali lors d'une conférence organisée pour le 10^e anniversaire des massacres.

«Il revient au Rwanda de ne pas laisser les autres oublier qu'ils sont pénalement responsables du génocide», a-t-il souligné en citant la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. «Le génocide a été brutal, criminel, répugnant, et il s'est poursuivi pendant cent jours sous les yeux de la communauté internationale.»

Dallaire, 57 ans, est revenu au Rwanda pour la première fois depuis 1994 afin d'exposer aux habitants du pays ses souvenirs du génocide et de formuler des recommandations pour de futures missions de maintien de la paix.

Très isolé à l'époque parmi les représentants de la communauté internationale, Dallaire jouit aujourd'hui d'une large popularité dans le petit pays d'Afrique centrale parce qu'il s'était efforcé sans relâche, bien qu'en vain, d'empêcher les massacres. L'officier canadien à la retraite a été profondément traumatisé par l'échec de sa mission durant l'élimination de quelque 800 000 Tutsis et Hutus modérés par des extrémistes hutus armés de machettes ou de masses cloutées.

Le génocide rwandais débuta la nuit du 6 avril 1994, après la destruction près de Kigali d'un avion



Roméo Dallaire, ancien commandant de la force de l'ONU au Rwanda.

RADU SIGHETI REUTERS

qui transportait les présidents du Rwanda et du Burundi. Tous deux y laissèrent la vie.

La «peur des victimes»

Dallaire réclama une force onusienne plus importante et mandata pour s'opposer aux tueries, mais les pays du Conseil de sécurité choisirent au contraire de réduire les effectifs de 2500 hommes à 450 soldats mal entraînés et piètrement équipés.

Le général canadien a rappelé hier que les événements survenus en 1993 en Somalie, où 18 soldats américains appuyant une mission de paix de l'ONU avaient péri dans un accrochage, avaient créé la «peur des victimes» dans le camp occidental. Dimanche dernier, en inaugurant une conférence sur la

prévention des génocides, le président rwandais Paul Kagame avait salué l'attitude de Dallaire en 1994. Kagame dirigeait alors l'armée rebelle appelée à renverser le gouvernement hutu qui avait planifié et exécuté les massacres durant trois mois.

De nombreux citoyens rwandais ont aussi exprimé leur admiration pour Dallaire. Son expérience l'avait affecté au point qu'il fut sujet à des troubles psychologiques ultérieurs et qu'on le découvrit un jour ivre mort sur un banc, dans un parc d'Ottawa, après une tentative de suicide. «Dallaire n'a fait défaut au Rwanda que parce qu'il a tenté de nous sauver. Le monde et l'ONU n'ont pas fait défaut au Rwanda parce qu'ils n'ont même pas essayé», déclare Beatha Uwazaninka, 24

ans, qui a échappé à la mort en se cachant sous une pile de cadavres.

«C'est un bon ami parce qu'il est allé en enfer avec nous pendant trois mois», ajoute Uwazaninka, qui dit connaître un certain nombre de personnes que les maigres troupes de Dallaire ont arrachées à une mort certaine. «J'aimerais que tous les soldats de l'ONU aient été comme lui.»

Dallaire repousse quant à lui l'idée qu'il ait joué un rôle héroïque dans une tragédie moderne. «Il n'y a pas de consolation dans le fait de dire que j'ai agi de mon mieux. Cela n'efface pas les souffrances d'un million de personnes. Je trouve que c'est la chose la plus insultante et la plus suffisante que l'on puisse dire», a-t-il confié ce week-end au *New York Times Magazine*.

Bové passe à Via Campesina

REUTERS

Paris — Icône du combat contre la mondialisation, José Bové quitte demain la tête de la Confédération paysanne pour entreprendre une nouvelle aventure internationale au sein du mouvement paysan Via Campesina.

Le porte-parole du deuxième syndicat agricole français fera officiellement ses adieux demain à Strasbourg, dans l'hémicycle du Parlement européen, où débute aujourd'hui le congrès annuel de la Confédération paysanne.

Rien ne prédestinait ce fils de chercheurs, âgé de 50 ans, à devenir éleveur de moutons dans le Larzac, puis membre fondateur et porte-parole du syndicat agricole depuis quatre ans.

C'est en août 1999 qu'il accéda à la célébrité en participant à Millau au «démontage» d'un restaurant McDonald's pour protester contre des taxes américaines sur le roquefort.

Cette affaire très médiatisée en fait une vedette mondiale et lui vaut le titre de «pourfendeur de la

malbouffe». Un an plus tard, lors de son procès, près de 100 000 antimonialistes se mobilisèrent à Millau pour soutenir le trublion gaulois, surnommé «Astérix».

Devenu figure de proue des altermondialistes, José Bové est, depuis lors, sur tous les fronts: il manifeste contre les organismes génétiquement modifiés, les farines animales, la vache folle, les insecticides. Certaines de ces actions, comme le démontage du restaurant McDonald's et l'arrachage de plantes transgéniques, lui valent plusieurs mois d'incarcération.

José Bové ne quitte pas le combat altermondialiste, puisqu'il reste membre d'ATTAC.

Il compte bien mettre à profit son expérience médiatique au service de Via Campesina, une fédération internationale qui regroupe 90 organisations paysannes dans cinq continents et dont le siège se trouve au Honduras.

En juin, il deviendra l'un de ses porte-parole à l'occasion d'une assemblée générale à São Paulo, au Brésil.

EN BREF

Londres aurait échappé à de graves attentats

Londres (AFP) — Un homme de 17 ans a été inculpé hier, à Londres, de préparation d'attentat à l'explosif, tandis que la police a déjoué, selon la presse, une tentative d'attaque chimique en Grande-Bretagne, de quoi renforcer les craintes du pays d'être une cible du terrorisme. Le jeune homme, arrêté la semaine dernière avec huit autres suspects dans le cadre d'une spectaculaire opération antiterroriste menée à Londres et dans ses environs, a été inculpé de «tentative de provoquer une explosion dans l'intention de blesser [des personnes] ou de causer des dommages», a précisé la branche antiterroriste de Scotland Yard. Cette inculpation survient au moment où des médias américains et britanniques ont rapporté, hier, qu'une attaque chimique visant la Grande-Bretagne, avec une bombe au tétraoxyde d'osmium, un

produit hautement toxique, avait été déjouée par les autorités. Une information que Scotland Yard a refusé de commenter.

Barcelone n'aime pas la corrida

Madrid (Reuters) — Barcelone est devenue hier la première ville d'Espagne à exprimer publiquement son opposition à la tauromachie. Par 21 voix contre 15, le conseil municipal a adopté une telle position, qui n'entraînera pas l'interdiction de la tauromachie à Barcelone, cette décision relevant davantage des autorités régionales, a précisé la radio Cadena Ser. «Je suis ravi que nous soyons le premier conseil municipal à prendre position sur un sujet aussi délicat et difficile», s'est réjoui le maire de Barcelone, Joan Clos, sur les ondes de Cadena Ser. Critiquée dans de nombreux pays européens, la tauromachie est surtout populaire dans le sud de l'Espagne.

Solidarité Marti

Soif de paix, faim d'écoles

Haïti a besoin de vous.

Pour soutenir le retour en classe des enfants haïtiens, la Fondation Paul Gérin-Lajoie organise une collecte de fonds.

Plus que jamais, les enfants d'Haïti ont besoin de vous. Contribuez en appelant au 1 800 363-2687 ou en envoyant un chèque à la Fondation!

1 800 ENFANTS
pour donner aux écoliers d'Haïti

www.fondationpgl.ca

Fondation Paul Gérin-Lajoie
465, rue Saint-Jean, bureau 900
Montréal (Québec) H2Y 2R6

L'éducation pour tous

Publicité payée par Saine Marketing

Dieu existe-t-il?

DÉBAT entre
Albert Jacquard et Normand Provencher

CROIRE À QUOI ? CROIRE EN QUI ?

Que l'on soit jeune ou âgé, croyant ou agnostique, ce sont là deux grandes questions de l'existence avec leur part de certitudes et de doutes.

Un théologien, Normand Provencher et un scientifique, Albert Jacquard débateront de ces deux questions tout en laissant une large place aux questions du public.

Un rendez-vous incontournable pour celles et ceux qui sont en quête de sens et de spiritualité.

Mercredi 21 avril 2004 » 19h30

ADMISSION générale » 18 \$
Étudiant » 10 \$

INSCRIPTIONS » 514-524-3561

CENTRE ST-PIERRE
1212, rue Panet, Montréal, Métro Beaudry

Olivieri
librairie • bistro

L'EMPIRE CYBERNÉTIQUE
DES MACHINES À PENSER À LA PENSÉE MACHINE

Du structuralisme à la philosophie postmoderne, une bonne partie de la pensée européenne des cinquante dernières années a été influencée par la naissance de la cybernétique. L'auteur met en évidence cette influence en général ignorée ou passée sous silence et apporte un éclairage neuf sur l'imaginaire des technosciences.

Causerie avec Céline Lafontaine

à l'occasion de la parution de son livre
L'empire cybernétique : Des machines à penser à la pensée machine paru aux éditions du Seuil.

ANIMATEUR
JEAN PICHETTE
Professeur à l'Uqam

Judi 8 avril 19 h
Réservation obligatoire : 739-3639

5219, Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges
service@librairieolivieri.com

Si vous désirez souper au Bistro, il est préférable de réserver.

Mariette Rousseau-Vermette

Exposition : du 7 avril au 1^{er} mai 2004
«J'ai vu la mer s'illuminer» - Tapisserie d'art

Vernissage : mercredi le 7 avril 2004 de 17h à 20h
en présence de l'artiste

GALERIE BERNARD

3926 rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2W 2M2, Tél.: (514) 277-0770

Horaires de la Galerie : mardi et mercredi de 11h à 17h30
jeudi et vendredi de 11h à 20h samedi de 12h à 17h

É D I T O R I A L

Des hôpitaux
PPP?

Si on en croit les propos tenus par le premier ministre Jean Charest en entrevue au *Devoir*, les deux futurs hôpitaux universitaires montréalais pourraient être construits et gérés par l'entreprise privée sur le modèle du partenariat adopté par le premier ministre britannique, Tony Blair. Voilà qui exige réflexion.

Ce n'est évidemment pas la première fois que nos élus étudient la possibilité de prendre le virage du partenariat public-privé (PPP) pour faire face à la croissance des coûts des services publics. Sous le gouvernement précédent, il était devenu évident que certains projets de construction de route ne verraient le jour qu'avec la participation du secteur privé. Mais depuis l'élection du gouvernement libéral, ce dernier est plus déterminé que jamais à aller de l'avant. D'ailleurs, la présidente du Conseil du Trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, doit bientôt faire connaître un plan de réorganisation de l'État qui fera une grande place au secteur privé.

En soi, il n'y a rien de mal à ce que le secteur privé soit davantage présent que par le passé. Rappelons-nous que si l'État a pris tant d'importance, c'est qu'il était le seul capable de répondre à certains besoins criants, tels que la sécurité, l'éducation gratuite et les soins de santé pour tous. Auparavant, ces services rendus par des communautés religieuses étaient réservés à une minorité.

Les choses sont appelées à changer. En matière de services à population, le secteur privé prouve tous les jours qu'il est capable de faire aussi bien et parfois mieux que la fonction publique. L'entreprise privée s'adapte plus rapidement, sans pour autant moins bien traiter ses employés. Au contraire, ceux-ci vous diront qu'ils sont plus motivés et souvent mieux rémunérés que leurs semblables parmi les fonctionnaires. Quant à la recherche de profits, elle agit comme moteur pour produire des services de qualité au meilleur coût possible.

En revanche, s'il n'y a pas de profits, il n'y a pas de raison d'investir. D'où cette obligation qui a souvent été faite à l'État de se substituer au marché pour livrer des services essentiels qui sont impossibles à rentabiliser.

Alors que des investissements majeurs sont à prévoir au cours de la prochaine décennie pour la construction d'infrastructures publiques, il n'est que normal d'évaluer la possibilité d'une participation accrue du secteur privé. Pour autant, bien sûr, que la population y trouve avantage en matière de qualité, de coût des services et de respect des échéances.

Que l'on confie les transports en commun d'une municipalité à l'entreprise privée, selon les normes et conditions imposées par les pouvoirs publics, pourquoi pas? De même pour la construction et l'entretien des routes et des immeubles, voire la gestion de services, comme c'est le cas de nombreux centres d'hébergement de longue durée.

L'approche peut-elle être étendue aux futurs grands hôpitaux? Voilà qui reste à prouver, puisque l'expertise en la matière est pour le moins limitée chez nous. Si l'exercice se limite à remplacer des d.-g. à 100 000 \$ par des p.-d.-g. à un million, oublions ça! En revanche, si on nous faisait la preuve que les délais et les coûts de construction seraient respectés et que l'organisation des services y serait supérieure, cela mériterait qu'on s'y arrête.

L'une des raisons souvent avancées par les défenseurs des ententes de partenariat est l'avantage pour les contribuables de faire porter le poids de l'endettement sur les épaules des entreprises. Soit, mais là encore, la preuve reste à faire que, malgré des coûts d'emprunt supérieurs et des exigences de rentabilité à court terme très élevées de la part des actionnaires, l'entreprise privée serait en mesure de répondre aux attentes du public à un coût inférieur pour l'État.

Depuis le temps qu'on évoque l'hypothèse d'une participation accrue du secteur privé, très peu de projets d'envergure ont été jugés suffisamment intéressants pour justifier d'être menés à terme. Avant de crier au miracle ou, à l'inverse, au démantèlement de l'État-providence, attendons de voir les preuves que le gouvernement Charest aura à fournir pour la défense de son projet de réorganisation.

jsansfacon@ledevoir.ca

Inacceptable!

L'attentat antisémite commis contre l'école United Talmud Torah, à Saint-Laurent, est un geste à condamner avec force. Spontanément, tous les leaders politiques, du maire Tremblay au premier ministre Paul Martin en passant par le premier ministre Jean Charest, l'ont fait. Le geste est inacceptable dans une société comme la nôtre, où le respect des droits et libertés est érigé en valeur suprême. Ses auteurs doivent savoir que de tels actes sont unanimement réprouvés.

Quels que soient leur nature et leurs motifs, les actes racistes ne peuvent être tolérés car, peu importe qui ils visent, ils expriment le refus de l'autre. Ici, plus souvent qu'à son tour, la communauté juive en a été la victime. Périodiquement, quelques fanatiques, qui sont le plus souvent de jeunes écrivains, du moins on l'espère, viennent lui rappeler que l'intolérance dont elle a été l'objet un peu partout à travers le monde existe toujours.

L'incendie de la bibliothèque de l'école de Saint-Laurent n'est pas un geste anodin. Pour l'âme juive, mettre le feu à une bibliothèque figure les autodafés pratiqués par le régime nazi. Cela réveille de vieilles craintes, que des parents d'enfants fréquentant cette école ont rappelé lundi. Il faut toutefois faire attention aux mots que l'on choisit pour exprimer le sentiment ressenti. Le Québec et le Canada ne sont pas l'Allemagne des années 40, d'aucune façon. Il n'y a pas ici de sentiment antisémite qui soit le moindre répandu.

L'antisémitisme, s'il est une constante de l'histoire, a changé quant à ses sources. Aujourd'hui, il est coloré par le conflit israélo-palestinien. Selon certaines informations non confirmées, l'attentat contre la United Talmud Torah serait une réponse à l'assassinat par Israël du chef du Hamas, le cheikh Yassine, il y a quelques semaines. Ne concluons pas prématurément à l'acte terroriste, comme certains l'ont fait lundi. Attendons de voir qui est responsable de cet attentat. S'il s'agit d'un groupe organisé, on pourra parler de terrorisme. S'il s'agit de quelques personnes qui ont voulu manifester un désaccord politique, on devra parler de vandalisme.

Le choix des mots pour qualifier un tel événement est important. Ils peuvent lui donner une portée qu'il n'a pas. Parler de terrorisme peut nourrir des craintes injustifiées chez les victimes, mais valoriser les auteurs de l'attentat, alors que leur geste n'est que criminel. Ceux-là doivent savoir que la seule façon acceptable d'exprimer des désaccords politiques est par la parole. La violence, quelle que soit sa forme, est intolérable. Point à la ligne.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Télé-Québec, station commerciale privée?

Mme Jérôme-Forget et M. Séguin se questionnent sur la pertinence pour le gouvernement de détenir une station de télé. On se demande si Télé-Québec a encore une mission. On affirme que des acheteurs sont intéressés à l'acquérir.

Je n'ai rien contre les *Star Académie* et autres émissions du même acabit. Ni contre les bulletins de nouvelles où les faits divers occupent une place centrale. Ni contre les émissions «à caractère public» où le débat porte davantage sur la personnalité des interviewés que sur leurs idées. Il s'agit de divertissement et nous avons tous besoin de nous divertir.

Télé-Québec est la seule station où l'on parle de culture, d'histoire et de politique sans suivre la logique économique de la course aux cotes d'écoute. Logique ayant tendance à tout transformer en divertissement.

Ainsi, par définition, Télé-Québec ne pourra jamais être rentable financièrement en demeurant ce qu'elle est. Et alors? Nous avons également besoin de penser, d'apprendre et de savoir. Le privé ne pouvant répondre à ces besoins, il appartient à l'État de le faire.

Denis Ferland
Québec, le 2 avril 2004

Loin
des Invasions barbares

Sur son lit de mort, maman nous a demandé à maintes reprises de remercier publiquement le personnel de l'unité coronarienne de l'Hôtel-Dieu de Québec de l'avoir traitée «comme une reine». Pendant les deux semaines où elle y a été soignée, nous étions là jour et nuit. Nous avons pu constater la générosité, la patience, la disponibilité de tous et chacun, non seulement envers maman, mais aussi envers tous les malades qui séjournaient à l'unité. Maman, qui a gardé son humour jusqu'à la fin, avait d'ailleurs attribué un surnom affectueux à chacune des personnes qui

lui prodiguaient des soins. Ainsi, Carol était «le comédien», Dany, «l'activiste», Réjeanne, «la perfectionniste», Yves, «le philosophe», Johanne, «la maternelle». Merci aussi aux cardiologues Lévesque et Desrochers, ainsi qu'aux médecins des soins palliatifs, les docteurs Roy et Morency.

Tous ont été attentifs à notre immense peine et nous ont fourni tous les renseignements et les explications que nous demandions sur l'évolution de la maladie de maman. Oui, il manquait de peinture sur les murs du petit salon réservé aux familles anéanties par la souffrance d'un des leurs, et souvent par un deuil imminent. Non, il n'y avait pas de vestiaire pour suspendre nos manteaux. Peu d'éclairage, le soir. Mais ce manque de confort nous semblait dérisoire, comparativement à ce qui nous était donné: la chaleur humaine, les soins exceptionnels, l'attention du personnel envers maman. Vraiment, nous étions loin du portrait cynique du système hospitalier dépeint dans *Les Invasions barbares!*

Nous avons reçu l'essentiel: l'aide nécessaire pour traverser cette poignante étape et aider à notre tour maman à faire le passage vers l'au-delà dans la dignité. Nous nous avons donné la preuve que, pour de nombreux disciples d'Esculape, leur serment demeure sacré.

Les quatre filles
de Françoise Gamache-Stanton
Québec, le 6 avril 2004

Spectacle décadent

Les gens de notre époque n'ont pas de leçons à servir aux générations qui les ont précédés. Le spectacle de Jackass et les spectateurs qu'il attire parlent d'eux-mêmes. Il serait intéressant de lire le jugement que l'on portera sur notre collectivité quand, dans 50 ou 100 ans, des historiens se pencheront sur notre petite histoire et relateront de tels débordements. Facile de dénoncer les autres, de s'indigner des extravagances de Caligula, de la barbarie des Croisés, des bûchers du Moyen Âge, des tortures dans les camps de concentration, des Irakiens qui tabassent des cadavres, des déversements de pétrole en mer.

LIBRE OPINION

Kigali, 6 avril 1994: plus jamais?

JEAN-PIERRE DE MARGERIE
SHERBROOKE

Les rafales de mitraillettes à ma fenêtre à 3h15 du matin me réveillent en sursaut. Instinctivement, je me réfugie dans un coin de mur. J'ouvre le radio, où la programmation régulière de la chaîne d'État est remplacée par une messe funèbre, ce qui n'augure rien de bon. Rapidement, on me confirme l'écrasement de l'avion présidentiel et l'édification de barricades et barrages routiers à travers la ville. Je pense d'abord à un coup d'État éphémère (tellement fréquent dans l'Afrique post-coloniale) qui pourrait peut-être se conclure rapidement, sans bain de sang.

Les nouvelles d'assassinats politiques et d'exactions sommaires apparaissent dès les premières heures. Consigné à ma demeure, je suis l'évolution de la situation à la BBC, ne me doutant pas de l'ampleur que prendra cette déroute.

Le drapeau bleu de l'ONU flottant au devant de mon véhicule me permet de faire quelques sorties d'urgence, durant lesquelles j'aperçois des premiers signes de pillages ainsi que des bandes de jeunes armés de machettes et errant dans les rues désertes de la capitale. J'entends des premiers témoignages d'attaques et de meurtres ethniques, avant d'apercevoir des premiers corps chauds, gisant dans la rue.

Explosions de grenades et sifflements de balles rendent la situation encore plus réelle. Pourtant, je ne me sens que simple observa-

teur, ne faisant pas partie de cette réalité. Québécois, mes seules références à une telle violence sont celles de la presse, du cinéma, de la télévision.

Indifférence

Mon boulot humanitaire des prochains jours au Rwanda me confronte pleinement aux pires cas de violence, de cruauté, de barbarie et de misère humaines (dont les méfaits sont aujourd'hui bien documentés). Ces cas dépassent souvent mon entendement, avec une conscience qui ne réussit pas à s'ajuster à la réalité. Ce refus de compréhension reflète l'éducation et la socialisation reçues dans un environnement occidental privilégié, à l'abri d'expériences de guerre et de violence extrême. Le choc post-traumatique me fera comprendre la véritable signification de la guerre, de la terreur, du génocide.

Ma déception et ma colère demeurent cependant face aux sociétés occidentales, dont le Québec et le Canada, qui ont abandonné en 1994 le Rwanda à ce destin maudit.

Notre société québécoise, pour ne nommer que celle-là, n'ayant jamais dû faire face à des drames sociaux d'une telle ampleur, ne peut pleinement comprendre et apprécier l'incidence et les conséquences de ces actes de guerre. Cette incapacité explique-t-elle l'acceptation et l'indifférence relative du Québec et des Québécois pour des atrocités telles que le génocide rwandais?

Cela explique peut-être aussi pourquoi notre société occidentale privilégiée se refuse d'in-

tervenir ou d'aider les causes humanitaires internationales, à moins qu'elles ne soient portées d'intérêt politique, économique ou géostratégique.

Cette acceptation et cette indifférence démontrent également les limites des concepts d'équité sociale et même de démocratie au niveau international. Notre société contemporaine, si on la juge par ses actions, galvaude des valeurs et des principes d'équité et de démocratie (pour tant universels dans bien des cas) dans une logique qui ne transcende pas, hélas, ses frontières nationales.

Les avancées énormes au niveau de la communication et de l'information ne semblent pas avoir changé les positions des gouvernements et des opinions publiques sur leur responsabilité d'aide et d'appui internationaux lors de situations de crise. La société occidentale ne réussit pas (au-delà des déclarations de bonnes intentions) à véritablement s'engager et à adhérer à des principes d'équité et de démocratie universels qui seraient reflétés dans leurs positions et leurs interventions dans un cadre de politique étrangère, celle-ci demeurant l'apanage des impératifs économiques et politiques au détriment de l'impératif humanitaire.

Dans cette logique de suprématie du politique et de l'économie nationale, il n'est que trop triste de pouvoir prédire que le Québec et le Canada adopteront probablement la même logique d'acceptation et d'indifférence lorsque les prochains actes génocidaires se perpétueront, qu'ils se produisent en 2004, 2014 ou 2024.

René Cloutier
Charlesbourg, le 2 avril 2004

IDÉES

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

La proposition Sgro ne mettra pas fin au patronage

Le gouvernement doit cesser de participer à la sélection des commissaires

FRANCE HOULE

Professeure de droit administratif, faculté de droit, Université de Montréal

FRANÇOIS CRÉPEAU

Titulaire, chaire de recherche du Canada en droit international des migrations, directeur scientifique du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les commissaires de l'immigration statuent sur le sort de 35 000 personnes par année.

Le 16 mars dernier, le ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Judy Sgro, annonçait une réforme du processus de nomination des commissaires de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

La signification politique de cette annonce est importante pour deux raisons. D'abord, la CISR est le plus important tribunal administratif fédéral: 200 commissaires y prennent des décisions qui peuvent décider de la vie, de la liberté et de la sécurité d'environ 35 000 personnes par année. Ensuite, le gouvernement admet pour la première fois que ce processus de sélection des commissaires, dénoncé par tous depuis 15 ans, pose problème. Toutefois, la solution proposée ne répond pas aux attentes: elle ne garantit pas l'élimination de la culture de patronage qui y sévit.

L'actuel processus de nomination des commissaires de la CISR est essentiellement discrétionnaire. Une seule règle limite le pouvoir discrétionnaire du gouvernement: la loi exige que 10 % des commissaires soient avocats ou notaires depuis plus de cinq ans.

Sur le plan procédural, un comité consultatif, institué en 1995, recommande des candidats au ministre. Ce comité reçoit tous les dossiers et, lors d'un premier tri, élimine ceux qui ne présentent pas un diplôme universitaire et cinq ans d'expérience professionnelle (ou 10 ans d'expérience sans diplôme). Les candidats retenus passent un examen écrit mesurant certaines compétences générales relatives à la prise de décision: il ne porte pas sur des questions de fond, soit les programmes d'immigration et de protection des réfugiés.

Les candidats retenus passent aussi une entrevue où ils sont évalués sur six qualités générales: esprit d'analyse et capacité de raisonnement; capacité de prise de décision et jugement; capacité de gestion des activités; capacité de communication; relations interpersonnelles; éthique professionnelle. Le comité détermine alors la liste remise au ministre de l'Immigration.

Tout ce processus est secret: il n'est possible de vérifier aucune information sur son fonctionnement. On dit que l'examen écrit est très facile. On dit que, généralement, le ministre recommande au cabinet des candidats dont les noms apparaissent sur la liste. On dit aussi que, parfois, lorsque des noms souhaités n'apparaissent pas sur la liste, le cabinet demande une liste «plus longue».

On en sait très peu sur la composition de ce comité, sinon qu'il serait constitué de sept personnes, dont le président de la CISR: il est donc possible qu'il s'agisse de proches du gouvernement.

Aucune garantie d'indépendance

On sait toutefois que cette procédure a permis au gouvernement de nommer à la CISR, à côté d'excellents candidats, des personnes qui n'avaient aucune expérience des questions migratoires ou d'asile, et dont les liens avec le parti au pouvoir (libéral ou conservateur, selon l'époque) étaient évidents.

La proposition de la ministre Sgro change peu cette procédure. Dans le document attaché au communiqué de presse, on lit que le «comité consultatif ministériel actuel sera remplacé par un comité consultatif [...] indépendant et représentatif de la société canadienne».

L'impression est positive. Toutefois, les membres de ce comité (dont le nombre n'est pas précisé) seront «nommés par le président de la CISR et le ministre et comprendront, par exemple, des avocats, des universitaires, des représentants d'organisations non gouvernementales et des experts en ressources humaines».

Deux problèmes. D'une part, il est encore loisible au gouvernement d'y nommer des personnes ayant des liens étroits avec lui: le fait que l'on exige des membres qu'ils déclarent solennellement qu'ils feront preuve d'impartialité *ans tous les aspects de la sélection des commissaires* est une faible garantie d'indépendance.

D'autre part, on ne précise pas le nombre de personnes qui siègeront à ce comité: le ministre peut s'assurer qu'il sera dominé par une majorité de personnes qui auront une très bonne compréhension des réalités gouvernementales.

Ce comité jouera un rôle central dans le processus de sélection. C'est lui qui évaluera tous les «dossiers de candidatures, les curriculum vitae et les résultats de l'examen écrit des candidats et décidera lesquels passeront à l'étape suivante de la sélection». Compte tenu de ses responsabilités, ce comité doit

être entièrement et manifestement indépendant: sans cette condition préliminaire, tout le reste est poudre aux yeux.

Une fois cette première étape franchie, un jury de sélection est formé. A ce stade, le jury paraît plus indépendant du gouvernement puisqu'il sera dirigé par le président de la CISR qui choisira les autres membres du jury. Nouvelle illusion puisque le président de la CISR soumet au ministre une liste de candidats en se fondant sur l'évaluation du comité consultatif et du jury de sélection: le président n'est pas lié par l'évaluation de ce dernier. Étant lui-même nommé par le gouvernement pour un temps déterminé, il n'est pas étanche aux réalités gouvernementales: il prendra, sans doute, comme tout un chacun, les précautions nécessaires pour que ses gestes n'affectent pas négativement sa carrière future. L'indépendance ici n'est pas non plus garantie.

Par ailleurs, ce jury évaluera les candidats à la suite d'une entrevue et à partir de critères qui sont tout aussi généraux que ceux qui sont actuellement utilisés. Ces critères sont: la communication, le raisonnement conceptuel, la prise de décisions, la recherche d'information, le jugement-raisonnement analytique, le souci de l'organisation, l'orientation vers les résultats et la maîtrise de soi. Rien n'a changé.

Ces critères de sélection portent certes sur des habiletés et des comportements désirables chez un commissaire, mais on n'évalue ni la formation préalable, ni l'expérience professionnelle, ni l'ex-

La proposition Sgro ne garantit pas un processus de sélection fondé entièrement sur le mérite

pertise éventuelle, qui seraient toutes essentielles à la détermination du statut de réfugié ou de questions migratoires: ces questions extrêmement complexes doivent être déterminées par des personnes possédant une expérience ou une expertise reconnues.

La proposition Sgro ne garantit donc pas un processus de sélection des commissaires fondé entièrement sur le mérite, ce qui seul constituerait un changement dans la culture de patronage qui étouffe la crédibilité et teinte l'indépendance de la CISR.

Une proposition

Nous avons proposé en 2001 à la ministre un processus de nomination qui garantirait que la nomination des commissaires ne dépende pas des préférences partisans et soit fondée uniquement sur la compétence des candidats:

- un comité indépendant, présidé par un juge de la Cour fédérale et composé du président de la CISR et de représentants de plusieurs institutions intéressées: le Conseil canadien pour les réfugiés, une association d'avocats d'immigration, la Commission canadienne des droits de la personne, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, la délégation pour le Canada du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés. La composition du comité serait publique;

- des critères de sélection qui comprendraient ceux proposés par la ministre Sgro, auxquels s'ajouteraient une formation universitaire pertinente et une expérience professionnelle ou une expertise préalable pertinente et démontrée de 10 ans, dans un milieu d'exil, d'immigration ou de relation d'aide, au Canada ou à l'étranger, dans une pratique professionnelle, une ONG, une organisation internationale ou une agence gouvernementale;

- une procédure de sélection qui permettrait au comité de proposer à la ministre une *short list*, qui ne serait pas modifiable selon les préférences du cabinet ou des caucus régionaux du parti au pouvoir;

- des mandats de sept ans fixes, non renouvelables, avec une période de probation d'un an, de manière à éviter les manipulations politiques actuelles au moment du renouvellement de mandats parfois très courts (18 mois, deux ans...).

A cela, il faut absolument ajouter la mise en œuvre de la Section d'appel des réfugiés, prévue dans la loi mais jamais mise en œuvre par le gouvernement. Étant donné le volume de décisions rendues par le tribunal et l'importance de ces décisions qui peuvent conduire des personnes à la mort ou à la torture, il est impératif qu'une instance d'appel existe afin de corriger les erreurs inévitables de toute justice humaine.

La CISR est reconnue dans le monde entier comme un modèle: il est crucial que le choix de certains commissaires ne vienne pas discréditer une institution dont les principes de fonctionnement sont souvent exemplaires et dont les acteurs travaillent fort pour s'assurer que le Canada traite avec justice des personnes particulièrement vulnérables.

En fait, nous proposons au gouvernement de ne plus participer directement à la sélection des commissaires, même s'il continue à les nommer officiellement. Il perdra certes 50 % des postes disponibles pour des nominations de patronage, mais il y gagnera une réputation accrue d'intégrité, ainsi qu'un tribunal dont l'indépendance sera formellement garantie et dont la crédibilité ne sera pas constamment minée par des attaques contre la compétence des commissaires.

Les mirages de la chanson québécoise engagée

À travers un message politique incohérent, des groupes ou des chanteurs jouent le jeu de l'ordre établi

DOMINIQUE CORNEILLIER

Professeur de français, Cégep de Joliette

Le texte «*Quelque chose se passe — Retour de la chanson engagée au Québec*», écrit par deux musicologues et publié dans la page Idées du *Devoir* du 30 mars dernier, soulève des questions fort pertinentes sur le lien qu'entretiennent chanson populaire et conscience sociale dans la société actuelle. Cependant, les conclusions auxquelles arrivent Trottier et Descheneaux font preuve d'un aveuglement significatif face aux enjeux profonds de ce phénomène.

Selon eux, «*les jeunes groupes actuels de la musique québécoise se distinguent par un discours plus collectif et à même de prendre position face aux enjeux actuels*». Les Cowboys fringants et Daniel Boucher représenteraient «*un renouveau de la chanson engagée au Québec*», se nourrissant à «*même une critique exacerbée*» qui serait «*un appel à la mobilisation*» s'adressant à la génération née dans les années 70 et 80. À travers une réactualisation de la musique folklorique, ces groupes seraient les porte-étendards d'une musique «*festive, où le "climax" de la fin prend toute sa raison d'être en étant associé au sentiment de révolte*».

Il faut être bien naïf pour ne pas voir que cette

mise en scène de l'engagement traduit plutôt cette dynamique nouvelle de la démobilité qu'est la récupération spectaculaire d'un discours sur la société se prenant lui-même comme finalité. À travers un message politique confus et incohérent, des groupes comme Les Cowboys fringants ou des chanteurs comme Daniel Boucher jouent plutôt le jeu de l'ordre établi en proposant un produit dont l'engagement est la marque de commerce.

Prétextant dire «*les vraies affaires*», ils se complaisent dans une révolte adolescente qui néglige toute réflexion, puisque «*l'emportement et l'adhésion sont instantanés chez les auditeurs*». Instantanéité qui n'a d'égal que la vitesse à laquelle se disperse leur confusion intellectuelle dans un air du temps auquel ils n'offrent aucune résistance significative.

Devenus les héros nostalgiques de l'époque de leurs parents, ils ne conservent de l'engagement que sa manifestation spectaculaire, où ils se regardent prendre position dans une mise en scène digne d'un *Star Académie* de la conscience sociale. Ce type d'engagement mène à Robert Charlebois et Denys Arcand, dont le parcours artistique reproduit toutes les errances d'un engagement opportuniste et inconséquent, ayant l'air du temps comme échelle de valeurs. Bel avenir pour la contestation!

Des lieux communs

À travers un esthétisme populiste, ce que nos deux «musicologues en devenir» considèrent «*comme un miroir des aspirations sociales et politiques de notre génération*» est plutôt la manifestation musicale de ce type particulier de discours politique qu'est le conservatisme révolutionnaire, qui, en voulant laisser les choses comme elles sont, feint un anarchisme

de pacotille qui tire sa force d'attraction des effets de style qui lui servent de contenu.

Que ce soit le snobisme jolal de Daniel Boucher ou la poétique misérabiliste des Cowboys fringants, la chanson «engagée» dont Trottier et Descheneaux analysent la portée révolutionnaire est plutôt cette forme de démagogie vieille comme le monde, qui consiste à critiquer l'ordre des choses au nom d'une authenticité perdue pour justifier notre paresse intellectuelle devant la complexité du monde social. Comme si Jean-Luc Mongrain, Gilles Proulx et Paul Arcand étaient devenus les maîtres à penser d'une nouvelle génération de chansonniers.

Tout engagement véritable demande autre chose que de la complaisance envers les lieux communs, qu'ils soient critiques ou non. Dans ce monde qui se caractérise par l'emporte-pièce tout azimut, l'engagement passe peut-être par une délicatesse qui est douloureusement absente de l'espace public. Une délicatesse que chantent parfois les poètes lorsqu'ils nomment une solidarité qui soit autre chose qu'un étourdissement grossier dans un populisme rythmé.

La parole engagée doit prévoir toute récupération et ne doit pas oublier, comme l'écrit le poète Yves Boisvert, que «*ce qu'on appelle l'ordinaire ne résulte pas d'un choix, mais d'un ensemble composite d'effets démagogiques*». Ne pas le savoir consiste à s'engager dans le sens de la bêtise et dans le cabotinage politique.

Ainsi, les Cowboys fringants chantent l'antisindicalisme primaire: «*Aujourd'hui c'a un peu changé/ Les gars sont tous syndiqués/ Ça jase trois-quatre autour d'une pelle/ En regardant le plus jeune faire du zèle*». Le Conseil du patronat et Jean Charest ne disent pas autre chose.



SOURCE FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL

Les Cowboys fringants représentent-ils vraiment un renouveau de la chanson?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricatures); Diane Précorêt (responsable des pages thématiques); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumaret (spectacles); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culture), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneillier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dujac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Armelle Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Roger Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointes administratives), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PHOQUES

SUITE DE LA PAGE 1

contre la chasse aux phoques. L'espèce n'est pas en danger, contrairement à d'autres mammifères marins — ce qui est le cas de plusieurs espèces de baleines, notamment — que nos organisations essaient de protéger et de défendre sur d'autres océans. Mais il y a des gens aux îles qui voient encore des militants de Greenpeace dans chaque adversaire de la chasse aux phoques. Les gens de la région l'avaient vraiment mal pris à l'époque, ce qui explique encore la confusion qui perdure dans l'esprit de certains», explique Steven Guilbeault, de Greenpeace-Québec.

Le premier à corroborer les dires de ce militant écologique est nul autre que le directeur régional de Pêches et Océans Canada, Daniel Caron, qui confirme lui aussi que le troupeau de phoques du Saint-Laurent n'est «absolument pas menacé» et qu'effectivement, on ne voit plus le moindre écologiste en chasse contre les chasseurs de phoques.

«Les militants écologistes, explique M. Caron, ont compris que cette chasse a même une fonction écologique car elle sert à empêcher le troupeau d'atteindre une taille problématique dans l'écosystème marin. C'est une chasse qui correspond à tous les critères du développement durable: le cheptel n'est pas menacé et peut subir une exploitation durable. Or les écologistes reconnaissent fondamentalement la nécessité de maintenir les équilibres écologiques et c'est pourquoi ils ne s'opposent pas à cette chasse. Ce n'est pas le cas cependant des organisations animalistes présentes aux îles, qui s'opposent à la chasse non pas pour des raisons écologiques mais au nom de valeurs morales.»

Manipulation

Effectivement, depuis quelques années, ce sont de grands groupes animalistes internationaux qui s'opposent ouvertement à la chasse aux phoques, au nom de valeurs morales et non écologiques. Il s'agit principalement de l'International Fund for Animal Welfare (IFAW), de Sea Sheppard du militant radical Paul Watson (qui avait engagé Greenpeace dans la voie animaliste dans les années 70 avant d'être renvoyé du mouvement) et, plus récemment, People for Ethical Treatment of Animals (PETA).

Certains tentent depuis quelques jours de mobiliser l'opinion américaine avec, notamment, la publication très remarquée, il y a quelques jours, d'une an-

nonce dans le *New York Times*, qui publiait aussi une photo montrant une mare de sang bien découpée sur fond de banquise bien blanche, publiée hier aussi par un quotidien montréalais.

«Je peux comprendre que des journalistes qui arrivent ici et qui ne connaissent rien à la chasse puissent se faire manipuler par des groupes animalistes. Je comprends moins que des médias d'ici s'engagent dans une couverture aussi émotionnelle. On parle de carnage dans le cas des phoques mais tout le monde trouve normal le même jour qu'on abatte 19 millions de poulets en Colombie-Britannique, sans la moindre goutte de sang pour illustrer les articles», ajoute le directeur régional de Pêches et Océans.

Ce dernier est révolté de constater que certains grands groupes animalistes internationaux se servent encore des bêtes phoques sur leur site Internet pour attirer les généreux donateurs alors que, depuis plus de 15 ans, il est strictement interdit de tuer le moindre blanchon sur les banquises. La chasse légale se concentre maintenant uniquement sur les bêtes adultes, explique Daniel Caron, et les chasseurs ont subi une formation afin d'être extrêmement efficaces dans leur manière d'abattre les phoques.

Le plus efficace

L'usage artisanal du gourdin, qui en fait frémir plusieurs, est en réalité la manière la plus efficace jamais testée par les chercheurs. Une étude réalisée pour la commission Malouf, mise sur pied après la campagne orchestrée par Brigitte Bardot dans les années 70, avait testé différents moyens de mettre à mort. Le coup de gourdin qui détruit le cerveau, le centre des sensations et le siège du système sympathique qui régit les automatismes comme le cœur et la respiration, est de loin plus efficace que la mort par balles, par électrocution ou autrement, dit-il. La mort clinique est instantanée.

Le directeur québécois de Pêches et Océans convient que la vue de sang sur une neige blanche n'est pas un spectacle réjouissant pour personne. Mais c'est une chasse aux pratiques strictement contrôlées. Autant que dans n'importe quel abattoir. Et, comme vient de le démontrer une autre étude universitaire toute récente, ajoute Daniel Caron, les bêtes ne souffrent pas et n'ont aucune sensation même si certains décèdent des mouvements après la mort. Il s'agit de spasmes post mortem, comme tous les chasseurs et

pêcheurs sportifs ont pu en constater et comme on le voit tous les jours dans les abattoirs.

Alors qu'autrefois on n'utilisait que la peau des phoques adultes, on utilise aujourd'hui de plus en plus leur gras, l'essentiel du poids utile, pour en extraire des Omega-3 d'une exceptionnelle qualité avec, en prime, dit-on, des propriétés qui ralentiraient le vieillissement du système nerveux. Sur la Basse-Côte-Nord, les familles des chasseurs consomment aussi la viande de phoque, une cuisine régionale assez méconnue.

Explosion de la population

Le responsable des pêcheries du golfe ajoute que la chasse aux phoques a l'avantage écologique majeur «de maintenir le troupeau en bas de six millions de têtes et surtout de l'empêcher de croître». L'arrêt de la chasse dans les années 70 a provoqué une explosion de la population de loups marins, qui est passée de deux à six millions de têtes aujourd'hui. Les pêcheurs commerciaux voudraient bien, dit-il, que le niveau des prises soit plus élevé car les phoques mangent des quantités considérables de morues et d'autres espèces commerciales de poissons marins.

«Les phoques ne sont pas responsables de la disparition des morues. Mais leur prédation croissante sur les espèces marines a ajoutée aux stress qui en frappent plusieurs, dont la surpêche», explique Daniel Caron.

Le quota de chasse, fixé depuis l'an dernier à 350 000 têtes après avoir été gelé pendant des années à 278 000 têtes, est établi dans le cadre d'un plan triennal d'exploitation, un plan qui se termine l'an prochain. Le nouveau quota sera établi à partir d'un inventaire aérien, explique-t-il, qui aura cours prochainement. Ce quota est établi de concert avec la communauté scientifique et non pas sous l'effet des pressions de toutes sortes.

«Curieux de constater que la hausse du quota de chasse n'a pas suscité de campagne particulière l'an dernier de la part des groupes animalistes et que c'est tout d'un coup le cas cette année. Ce n'est pas pour rien que certains de ces groupes font campagne avec les phoques: c'est plus vendable en Angleterre que les campagnes contre la chasse à courre et, en Espagne, ça se vend mieux que la lutte contre les corridors. L'argent qu'ils amassent avec les phoques sert évidemment à financer des activités dans d'autres domaines. Cela semble très efficace», conclut le directeur régional de Pêches et Océans.

VIETNAM

SUITE DE LA PAGE 1

George W. Bush «est le problème, pas la solution», a estimé Ted Kennedy, qui soutient le candidat démocrate John Kerry dans la course à l'élection présidentielle de novembre.

«En partant en guerre en Irak sous des prétextes fallacieux et en négligeant la véritable guerre contre le terrorisme, le président Bush a donné à al-Qaïda deux ans — deux années entières — pour se regrouper et se reprendre dans les régions frontalières de l'Afghanistan», a encore dénoncé le frère du président assassiné John Kennedy.

«Comme l'indiquent l'attentat terroriste de Madrid et d'autres rapports, al-Qaïda a utilisé ce délai pour implanter des cellules terroristes dans des pays partout dans le monde et établir des liens avec des groupes terroristes dans de nombreux endroits», a-t-il ajouté.

L'administration Bush a «trompé le Congrès et le peuple américain parce [qu'elle] savait qu'elle ne pourrait pas obtenir le feu vert du Congrès pour lancer la guerre si tous les faits étaient connus», a poursuivi Ted Kennedy, pour qui «l'Irak ne représentait pas un danger immédiat».

Réaction vive

L'équipe de campagne de M. Bush a vivement réagi dès lundi. «Ted Kennedy s'est lui-même attribué le rôle de principal homme de main de John Kerry», a estimé un porte-parole, Steve Schmidt, en critiquant la faiblesse de MM. Kennedy et Kerry en matière de défense.

Les républicains ont continué à critiquer hier, au Congrès, les propos du sénateur Kennedy, en soulignant que l'administration Bush avait réussi à mieux garantir la sécurité des Américains dans le pays et à l'étranger.

Depuis l'arrivée de M. Bush au pouvoir, «al-Qaïda a été mis en déroute, al-Qaïda a été démantelé, al-Qaïda a vu ses actifs détruits», a dit le sénateur républicain Robert Bennett (Utah).

L'administrateur civil américain en Irak, Paul Bremer, a également fustigé hier les propos de Ted Kennedy en qualifiant ceux-ci de «complètement inappropriés».

Pour sa part, le secrétaire d'État Colin Powell a fait hier une incursion inattendue dans la campagne électorale de novembre en s'en prenant au sénateur Kennedy.

M. Powell a affirmé, dans un entretien diffusé par plusieurs réseaux de radio, que le sénateur démocrate devrait être «plus mesuré et prudent» quand il parle de l'Irak car «nous sommes en guerre».

«Le débat est nécessaire et fait partie de la beauté de notre système démocratique, mais je crois aussi que c'est un moment pour rassembler la nation face aux défis que nous relevons en Irak, en Afghanistan et ailleurs dans le monde», a-t-il ajouté.

Éviter les erreurs du Vietnam

Le sénateur républicain de l'Arizona, John McCain, ancien du Vietnam, a estimé pour sa part, dans un entretien au *Detroit Free Press* publié hier, que Bush devait éviter les erreurs faites au Vietnam en s'interdisant notamment de laisser miroiter à la population une issue prochaine du conflit irakien si tel n'est pas le cas.

La prise de position de M. Kennedy est survenue alors que la coalition en Irak a fait face au cours du week-end aux affrontements les plus meurtriers depuis la chute du pouvoir de Saddam Hussein le 9 avril 2003.

Hier encore, on a appris qu'au moins onze militaires américains étaient tombés dans un affrontement avec des rebelles irakiens à Ramadi.

Ted Kennedy stigmatise inlassablement la poli-

tique étrangère et de défense de l'administration Bush et de la majorité républicaine au Congrès en les accusant de mettre les États-Unis «en danger».

«On commence à entendre le terme bourbier», observe le sondeur John Zogby, en faisant référence à l'expression synonyme pour les Américains de l'enlèvement de leur armée au Vietnam dans les années 1960 et 1970.

Ce conflit avait coûté son poste au président Lyndon Johnson.

«La population est perdue, poursuit Zogby. Comment faire pour nous en sortir? Faut-il envoyer d'autres soldats? Comment faire baisser le nombre de victimes? Tout devient très problématique pour Bush.»

Les partisans de Bush ont toujours écarté la comparaison avec le Vietnam, qui porterait clairement préjudice à sa candidature à un second mandat en novembre prochain si elle venait à s'enraciner dans l'esprit des Américains.

Sondages

À en croire un sondage CBS réalisé la semaine dernière — avant que n'arrivent les terribles images du lynchage de quatre Américains à Falloudja —, 44 % des personnes interrogées approuvaient la gestion du dossier irakien par le président, contre 49 % auparavant. Ils étaient 49 % à désapprouver la politique irakienne de Bush, contre 43 % auparavant.

Un sondage Pew Research Center mené après les incidents de Falloudja a révélé lundi que seuls 32 % des Américains pensaient désormais que le président avait un projet clair pour l'Irak.

«La population perd patience. Une majorité commence à croire que les Irakiens ne veulent pas de nous», commente Andrew Kohut, de l'institut de sondage Pew. Le vice-président Richard Cheney affirmait il y a un an que les Marines seraient accueillis en libérateurs à Bagdad.

RWANDAISES

SUITE DE LA PAGE 1

les cent jours du génocide. Lorsque les massacres prennent fin en juillet 1994, 43 % des femmes du pays sont veuves. Des témoignages recueillis auprès de femmes violées qui ont trouvé le courage d'en parler publiquement font état d'une violence et d'un désir d'humiliation qui, affirme Mme Mujawaya, dépasse l'entendement et l'humanité. «Un mythe avait été construit autour de la femme tutsie. Qu'elle était belle et qu'elle était arrogante. Le génocide a consisté à détruire ce mythe.»

Un tabou

La première femme qu'Esther Mujawaya, aujourd'hui psychomotricienne, a vu mourir du sida s'appelaït Dafoza. Immaculée l'a suivie. Puis Murekatete, Dativa, Bernadette... «Le viol a mis longtemps à se révéler après le génocide, dit-elle. Aujourd'hui, dix ans après, ça reste toujours un tabou.» Les mots n'existaient pas en kinyarwanda, la langue nationale, pour désigner le génocide et le viol. Il fallut les inventer.

Au départ, Avega a encouragé les victimes, malgré l'épreuve que cela représentait, à aller témoigner contre les accusés hutus devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), à Arusha en Tanzanie, qui reconnaît le viol comme crime contre l'humanité. «Mais on est tombé des nues!», affirme en entrevue Mme Mujawaya, qui fait actuellement une tournée au Canada. D'abord parce que les juges et les avocats «ont manifesté très peu de compréhension et de sensibilité pour la difficulté que représentait pour elles le fait de témoigner.»

Ensuite parce que les femmes ont été révoltées d'apprendre que le TPIR finançait la thérapie antirétrovirale à Arusha pour les détenus atteints du sida qui les avaient contaminées alors que cet accès au traitement n'existe pratiquement pas pour les victimes.

«On a calculé que les honoraires d'un avocat en un jour pourraient faire soigner une femme pendant un an, dit Esther Mujawaya. Dans nos cliniques, elles sont environ 700 en attente de trithérapie, mais nous ne pouvons en aider qu'une trentaine.»

Avec le résultat qu'elle reconnaît la nécessité d'une justice, mais sans guère y croire, ni à celle du TPIR ni à celle des *gacaca*, ces tribunaux nationaux mis sur pied pour juger la centaine de milliers d'accusés qui sont actuellement enfermés dans les prisons rwandaïses. «Les témoins ne parlent pas, les victimes sont suspectées et les coupables, protégés. En attendant, ceux qui ont survécu s'éteignent.»

Conspiration du silence

Une décennie plus tard, le sort de l'ensemble des rescapés fait l'objet d'une sorte de conspiration du silence, y compris de la part du gouvernement rwandaïse de Paul Kagame — qui leur a demandé en 1999 de mettre «leurs sentiments au placard».

«De façon plus collective», écrit-elle dans *Survivantes* (Éditions de l'Aube), on a senti qu'il ne fallait pas raconter. Personne ne nous a explicitement demandé de nous taire, on a tout de suite senti qu'il ne fallait pas raconter. Et dès la fin du génocide, on s'est tu.»

Elle ajoute plus loin: «Quand un rescapé raconte le génocide, il sent bien qu'on a du mal à le croire. C'est trop. Je l'ai déjà dit, pour celui qui écoute, c'est trop, c'est comme si on exagérait. Si le rescapé a régulièrement l'impression de ne pas être cru, c'est que les gens en face de lui ont souvent envie de se convaincre que ce n'était pas si horrible comme situation. Horrible, cela l'était. Tellement, justement, qu'on se dit soi-même, rescapé: est-ce que ça s'est vraiment passé?»

Si bien que, face à la tentation du déni, Avega, qui dit compter quelque 25 000 veuves comme

ORTOGRAF

SUITE DE LA PAGE 1

répondre aux questions de la petite: «Mais pourquoi je ne sais pas lire, moi, et que Francis [petit frère de deux ans son benjamin] le sait, lui?»

Une session de cours d'été à l'Université de Montréal, des allusions à l'orthographe alternative, quelques instants de discussion entre parents et le choix était fait. «Le choix de l'espoir», affirme Sylvie Rocque, codirectrice du GDA, qui suit Fannie dans ses progrès immenses. «Qu'est-ce qu'on avait à perdre?», se demande Mme Normand. «Notre but n'était pas de lui faire lire le journal, mais de lui éviter l'analphabétisme.»

Pas pour lire un éditorial

Depuis qu'elle manœuvre dans les méandres de l'orthographe alternative, Fannie écrit de menus courriels à sa cousine et lit des petits livres que sa mère «traduit» pour elle, simplifiant le message et le transposant avec les phonèmes d'usage. «Les enfants ne pourront pas lire un éditorial avec ça, et ce n'est pas le but», explique M. Langevin. «Mais ils pourront se faire une liste de choses à acheter, suivre des consignes, communiquer avec des proches, ce qui est mieux que l'analphabétisme, sans toutefois composer l'idéal.»

Jacques Langevin et Sylvie Rocque voient d'ici les protestations possibles devant cette orthographe douteuse et ce français naturellement bourré de fautes. «C'est un choix de parents. Et ce n'est pas un système qui existe pour remplacer l'orthographe de la langue française, mais plutôt pour aider les enfants qui ont des difficultés», souligne M. Langevin. «Il faut l'écrire en gros, en rouge, et le souligner quatre fois plutôt qu'une! Ça n'est pas destiné à tout le monde!»

La mère de Fannie, qui opère avec ce système parallèlement avec le régime traditionnel, pour son garçonnet de 10 ans, n'expose pas le jeune Francis à l'orthographe alternative, et ce volontairement. «Je ne veux pas qu'il soit mélangé.»

Une dizaine d'enfants

Mise au monde il y a une dizaine d'années, l'orthographe alternative est actuellement expérimentée par une dizaine d'enfants de différentes écoles. Une équipe d'étudiantes bénévoles liée au GDA s'active à traduire le matériel régulier utilisé par les copains de classe de l'enfant, le simplifiant au passage. «Les textes sont plus courts, plus clairs, plus concis», explique Mélanie Paré, une étudiante de maîtrise qui consacre une partie de ses études à cette expérimentation. «Avec les textes réguliers, ces enfants ont des problèmes de compréhension parce qu'ils n'ont pas accès à la pensée symbolique.»

Une petite histoire de cinq pages intitulée *Le Cochon aux champignons* se métamorphose ainsi en un petit texte simplifié qu'on apposera près des images scannées du manuel régulier, de sorte que l'enfant a accès au même matériel que les autres et apprécie son «kochen à sè chanignon».

Pendant que le ministère de l'Éducation encourage l'intégration scolaire des enfants handicapés et en difficulté en classe régulière, les enseignants doivent jongler avec les principes d'adaptation scolaire, mariant leur façon de faire aux capacités de l'enfant. «L'adaptation la plus fréquente est malheureusement l'infantilisation», explique Sylvie Rocque. «On utilise du matériel de 1^{re} année avec des enfants qui sont en 5^e année, quand ce n'est pas carrément des photocopies noir et blanc!»

Attitude sociale

À côté de cette simplification mal dirigée, les enfants composent aussi avec une attitude sociale qui abdique devant les capacités qu'ils ont pourtant. «Plusieurs ont ce réflexe de considérer normal le fait qu'ils ne sachent pas lire ou écrire», explique Mme Rocque. «On a tous compris collectivement que ce n'est pas parce qu'une personne a des incapacités qu'elle ne peut pas participer à la vie sociale», poursuit M. Langevin, qui cite en exemple les rampes d'accès, le sous-titrage codé pour malentendants et les boutons en braille dans les ascenseurs, qui ne feraient sourcilier personne.

«Le cas des gens qui ont des incapacités intellectuelles est particulier», croit M. Langevin. «C'est insidieux, ça ne se voit pas. On ne peut pas le simuler, alors que tout le monde peut simuler la cécité ou passer une demi-journée en fauteuil roulant pour saisir une partie des embûches de ces gens. On est en retard de 20 à 30 ans!»

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



SURVIVANTES
Esther Mujawaya et Souad Belhaddad
Éditions de l'Aube
Paris, 2004, 303 pages